



SIAVED
PRODUCTEUR DE RESSOURCES

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2015





CHARLES LEMOINE

PRÉSIDENT DU SIAVED
MAIRE DE ROEULX

VOTRE USINE
TRANSFORME VOS
DÉCHETS EN ÉNERGIE !



SOMMAIRE

Ce nouveau rapport, consacré à l'activité du SIAVED en 2015 présente la poursuite de notre développement.

Comme les années précédentes, 2015 a été riche en événements marquants et en investissements permettant d'améliorer la collecte en déchèterie et le traitement des déchets des habitants des 3 territoires adhérents que sont la Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut, la Communauté de Communes du Cœur de l'Ostrevent et celle du Caudrésis Catésis.

Le SIAVED continue d'étoffer son réseau de déchèteries avec l'ouverture d'un nouvel équipement situé sur le Parc d'Activités de l'aérodrome ouest à Hérin et par la pose de la première pierre de celui de Pécquencourt, qui verra le jour en 2016 sur la zone Barrois.

Avec ces deux nouvelles installations qui portent le nombre de sites à 18 et la préparation de la reprise d'un certain nombre de déchèteries en régie pour le début de 2016, le SIAVED a recruté 11 nouveaux agents de déchèteries.

Le site de Walincourt-Selvigny a quant à lui été fermé pour des raisons de sécurité. Un équipement moderne répondant à la réglementation et aux besoins des habitants sera installé sur la même commune dès l'année prochaine.

En ce qui concerne notre CVE, notre objectif majeur reste l'optimisation de notre valorisation énergétique. Le réseau de chaleur installé en fin d'année dernière a dépassé nos espérances car le CVE a produit 21 600 MWh, ce qui a permis de chauffer 1 465 logements et des bâtiments communaux à Douchy-les-Mines, tout en continuant à produire de l'électricité.

Un hydrocondenseur a été installé en septembre afin d'améliorer cette production de chaleur.

C'est dans cette logique que nous poursuivons nos études en vue de fournir en énergie d'autres logements et bâtiments communaux sur les communes de Douchy-les-Mines et Denain ainsi qu'un certain nombre d'activités comme les serres agricoles ou la production de pellets, ...

Enfin, vous constaterez au fil de ces pages que le SIAVED continue à maîtriser son budget et que cette saine situation a permis une nouvelle fois de diminuer de 3 % la cotisation de ses 3 adhérents.

Ces quelques lignes directrices et les pages qui suivent témoignent d'une volonté collective des élus locaux, de nos partenaires, des équipes du SIAVED, pour construire chaque année, un Syndicat au service des habitants.

Bonne lecture à tous.

PRÉSENTATION DU SIAVED

Le territoire du SIAVED et ses adhérents	4
Synthèse des différents flux de collecte et des modes de recyclage	6
Les instances	8
Les événements marquants	10
Les services et l'organigramme	12

LES DÉCHÈTERIES

La localisation, territoire par territoire	14
Un réseau de 18 déchèteries	16
Le fonctionnement	18
La valorisation matière	20
Les indicateurs financiers	22

LES AUTRES COLLECTES

La gestion des flux sélectifs	24
Le traitement en centre de tri	26
Le recyclage	27
Les encombrants	28
Les déchets verts	29

LE CENTRE DE VALORISATION ÉNERGETIQUE

Le fonctionnement général de l'installation	30
Traitement et incinération des déchets	32
La cogénération	34
La production d'électricité	35
Le traitement des DASRI	36
Les résultats de prélèvements de dioxine	37

LA COMMUNICATION 38

LA PRÉVENTION DES DÉCHETS 40

LES FINANCES 48

LES MARCHÉS PUBLICS 50

GLOSSAIRE 52

UTILISER UN QR CODE 54

NOTES 55

LE TERRITOIRE DU SIAVED & SES ADHÉRENTS

Le Syndicat Inter-Arrondissement de Valorisation et d'Élimination des Déchets est un service public, acteur dans le développement durable de son territoire.

Créé en 1977, et modifié en 2003, le syndicat regroupe aujourd'hui 113 communes sur 3 intercommunalités :

- la Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut (CAPH)
- la Communauté de Communes du Cœur d'Ostrevent (CCCO)
- la Communauté de Communes du Caudrésis et Catésis (CCCC)

En 2015, chacune des collectivités a la compétence collecte et a transféré le traitement des déchets ménagers et assimilés et la gestion globale des déchèteries au SIAVED.

Le SIAVED traite et valorise les déchets de près de 300 000 habitants. Un peu plus de 220 000 tonnes de déchets par an sont ainsi traitées grâce à son réseau de déchèteries et son Centre de Valorisation Énergétique.

Engagé dans une politique environnementale qui s'inscrit dans les préconisations du Grenelle de l'environnement, le SIAVED travaille dans l'intérêt de la population afin de lui offrir des équipements performants pour lui garantir sa santé et sa sécurité dans la connaissance des normes actuelles.

296 309 habitants

113 communes

Ratio relatifs aux encombrants et déchets verts en porte-à-porte + ceux collectés en déchèteries

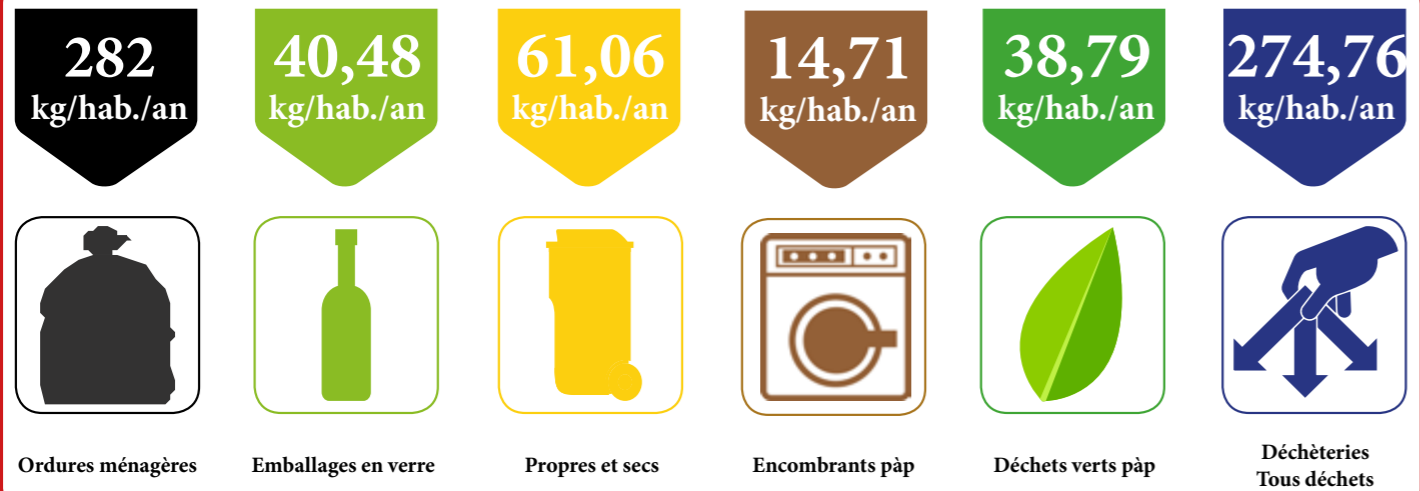
soit au total 711,80 kg/hab./an

71,92 kg/hab./an

Encombrants pàp + déchèteries

106,25 kg/hab./an







Déchets verts pàp + déchèteries



La Porte du Hainaut
Communauté d'Agglomération



LES INSTALLATIONS

-  Centre de valorisation énergétique (CVE)
-  Déchèterie
-  Centre de tri des emballages
-  Centre de tri des encombrants
-  Plateforme de compostage
-  Installation de stockage des déchets non dangereux (ISDND)



Communauté de Communes du Caudrésis - Catésis



SYNTHÈSE DES DIFFÉRENTS FLUX DE COLLECTE ...

220 133 T traitées par le SIAVED
dont 208 400 T produites par les habitants



Collecte à domicile et en apport volontaire

Collecte sélective

30 086 T dont : Collecte du verre 11 994 T

Propres et secs 18 092 T

Ordures ménagères 83 580 T



Autres collectes

Encombrants

21 313 T dont : 4 360 T en pàp 16 953 T en déchèteries

Déchets verts

28 950 T dont : 8 960 T en pàp 19 990 T en déchèteries



Collecte en déchèterie

Ensemble des déchets des pages 20 et 21

81 413 T

dont 44 471 T (hors déchets verts et encombrants)



Autres Déchets

Déchets hospitaliers 4 816 T

Déchets des professionnels et autres collectivités 6 917 T



... ET DES MODES DE RECYCLAGE ET VALORISATION

27 468 T valorisation matière
2 618 T valorisation énergétique

78 463 T valorisation énergétique
5 117 T enfouissement

12 061 T valorisation énergétique
3 124 T enfouissement
6 128 T valorisation matière

28 950 T valorisation matière

44 471 T

valorisation matière et réemploi

4 816 T valorisation énergétique

6 917 T valorisation énergétique



Total valorisation matière : 107 017 T
Mâchefers et REFIOM : 25 054 T



Total valorisation énergétique : 104 875 T
Electricité : 33 795 MWh
RCU : 21 600 MWh



Total enfouissement en ISDND : 8 241 T



LES INSTANCES

Le Syndicat Inter Arrondissement de Valorisation et d'Élimination des Déchets (SIAVED) est un EPCI (Établissement Public de Coopération Intercommunale).

Chaque collectivité adhérente désigne ses représentants auprès du SIAVED. Leur nombre dépend de la population de chaque groupement à raison d'un élu par tranche de 7 000 habitants. La durée de leur mandat est identique à celle de leur mandat de conseiller municipal.



Le Comité Syndical

Le Comité Syndical

Renouvelé en 2014 suite aux élections municipales, le Comité Syndical se compose de 42 délégués titulaires et de 42 délégués suppléants.

Il délibère sur :

- les questions budgétaires : débat d'orientation budgétaire, vote du budget, compte administratif...
- le suivi du contrat d'exploitation des outils du SIAVED et le vote des délibérations

Le Comité Syndical se réunit au moins une fois par trimestre, en séance publique.

En 2015, les délégués ont été réunis à cinq reprises.

Le Bureau Syndical

Le Bureau Syndical est la formation restreinte du SIAVED. Composé du Président et de 12 Vice-présidents, il délibère sur les compétences que le Comité Syndical lui a déléguées notamment :

- les marchés publics
- les contrats et conventions diverses
- les acquisitions foncières
- les questions concernant le fonctionnement du syndicat
- les questions relatives au personnel

Il prépare également les dossiers qui seront présentés lors du Comité Syndical.

Le Président prend les décisions sur les domaines de compétences dévolus par le Comité Syndical :

- contrats, conventions et marchés publics
- actions en justice intentées au nom du Syndicat
- dépôts de permis de construire ou d'autorisation d'exploiter pour les installations classées
- demandes de subventions

Les commissions

Le Comité Syndical a également constitué des commissions afin de réfléchir aux grandes orientations et projets. Composée d'un ou plusieurs Vice-président(s), chaque commission se voit attribuer un sujet précis. Chacune prépare les dossiers présentés aux délégués.

- la commission « **CENTRE DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE ET DÉCHETS HOSPITALIERS** » examine toutes les questions relatives au fonctionnement du CVE, la traçabilité des flux et les résultats, les travaux/GER, la production énergétique et les nouveaux projets de valorisation énergétique.

- la commission « **FINANCES** » prépare les orientations budgétaires, le suivi du budget et de la dette et le programme pluriannuel d'investissement.

- la commission « **DÉCHÈTERIES** » examine toutes les questions relatives à la création, rénovation, modernisation et maintenance des déchèteries, le parc matériel, le classement des installations classées, l'exploitation et la valorisation.

- la commission « **TRI SÉLECTIF, DÉCHETS VERTS ET ENCOMBRANTS** » se prononce sur les modes de collectes en porte-à-porte et en apport volontaire, la traçabilité des flux et résultats et le mode de gestion du parc de bacs roulants.

- la commission « **INFORMATION - COMMUNICATION ET PRÉVENTION** » étudie toutes les actions de communication du syndicat à savoir l'image du SIAVED, les outils et événements de promotion, l'information sur le développement, sur la sensibilisation aux gestes du tri, les informations pratiques, la pédagogie avec le monde scolaire et l'enseignement supérieur et les démarches afin de réduire la production de déchets et leur nocivité.



Charles LEMOINE
Président du SIAVED



Jean-Michel DENHEZ
Porte du Hainaut



Jacques DUBOIS
Porte du Hainaut



Bruno SALIGOT
Porte du Hainaut



Jean SAVARY
Coeur d'Ostrevent



Serge SIMÉON
Caudrésis Catésis



Michel LEFEBVRE
Porte du Hainaut



Eric GOUY
Coeur d'Ostrevent



Alain GOETGHELUCK
Caudrésis Catésis



Alain BOERAEVE
Porte du Hainaut



Paulette GAUTHIEZ
Coeur d'Ostrevent



Bruno LECLERCQ
Caudrésis Catésis



Patrice BRICOUT
Coeur d'Ostrevent

Le Bureau Syndical

LES ÉVÈNEMENTS MARQUANTS



LA CONSTRUCTION DE LA DÉCHÈTERIE DE HÉRIN

Situé sur le parc d'activités de l'aérodrome ouest, ce nouvel équipement de proximité est en service depuis le 3 août 2015. Inaugurée en octobre, la déchèterie s'adresse particulièrement aux habitants de la CAPH du secteur Est.



L'EMBAUCHE DE 11 NOUVEAUX AGENTS DE DÉCHÈTERIES

Afin de préparer la reprise de certaines déchèteries de son territoire en régie dès 2016, et pour offrir une meilleure qualité de service public, le syndicat a recruté 11 agents de déchèteries. Ces derniers ont suivi une formation accélérée en décembre afin d'être opérationnels dès le 02 janvier 2016.



LA POSE DE LA 1^{ÈRE} PIERRE DE LA DÉCHÈTERIE DE PECQUENCOURT

En octobre, les élus de la Communauté de Communes de Cœur d'Ostrevent et du SIAVED se sont retrouvés sur la zone Barrois pour y poser la première pierre d'un équipement, très attendu par les habitants et les élus de ce territoire.



LA FERMETURE DE LA DÉCHÈTERIE DE WALINCOURT-SELVIGNY

Le SIAVED et les élus du territoire concerné ont décidé de fermer la déchèterie de Walincourt Selvigny le 17 août 2015 pour des raisons de sécurité des usagers et du personnel du SIAVED.

En effet, le quai s'était fortement détérioré et aucune solution temporaire n'était envisageable.



L'ARRIVÉE ET L'INSTALLATION DE L'HYDROCONDENSEUR AU CVE

En septembre 2015, un hydrocondenseur a été installé sur la toiture du local RCU (Réseau de chauffage urbain). Ce nouvel équipement a pour objectif d'optimiser la production de chaleur. Grâce à ce dernier, le contrat d'obligation d'achat de l'électricité par EDF a été reconduit pour 15 ans soit jusqu'en 2030.



LA SIGNATURE DES «BRAVO L'ENTREPRISE» AVEC LE COLLÈGE VILLARS

Pour la troisième année, le syndicat participe à l'opération « Bravo l'entreprise », orchestrée par l'Union des Industries et Métiers de la Métallurgie (UIMM). Le thème du projet : le fonctionnement des déchèteries, lieux de tri et d'entraide qui sera défendu par la section SEGPA du collège Villars de Denain.



PARTICIPATION AU SALON « MADE IN HAINAUT » PROPOSÉ PAR LA CAPH

Pour la deuxième année consécutive, le SIAVED a profité de ce rendez-vous pour démontrer son savoir-faire dans le traitement des déchets et plus particulièrement dans le domaine des énergies de récupération.

LE PROGRAMME BORÉAL RENAÎT SOUS UNE NOUVELLE FORME

Le programme Boréal porté depuis 2011 par le SIAVED pour 7 intercommunalités s'est arrêté le 31 décembre 2015. Fort de son succès, le syndicat souhaite poursuivre pour ses collectivités adhérentes les actions de prévention. Un nouveau programme d'actions sera à l'étude en 2016.



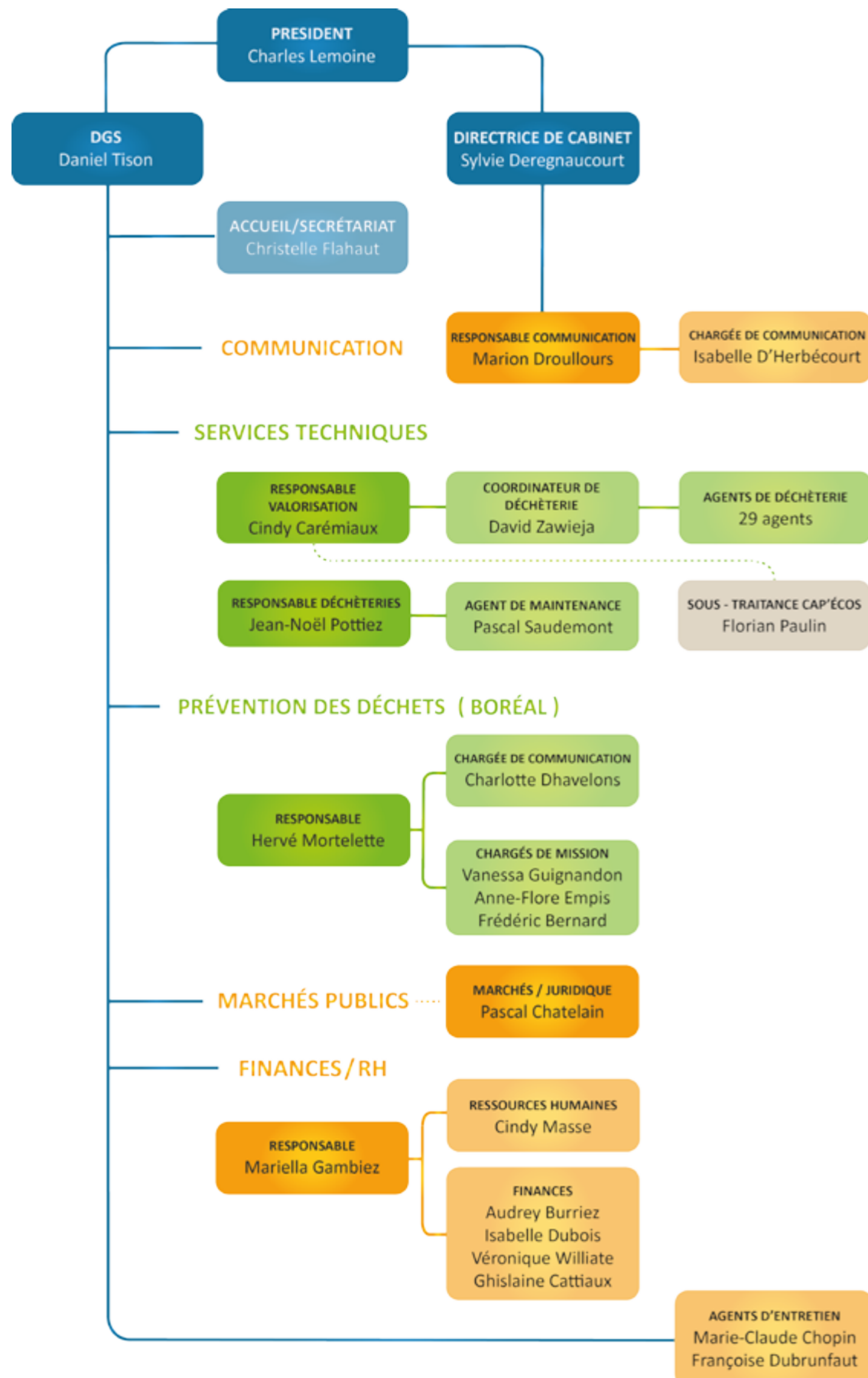
MISE EN PLACE D'UN PROJET EXPÉRIMENTAL AVEC L'ÉCOLE CONDORCET DE ROEULX

Le SIAVED, soucieux de la protection du monde qui l'entoure, travaille sur l'élaboration d'un livret pédagogique sur l'ensemble de ses activités et qui mieux que les élèves, éco-citoyens de demain pourraient l'y aider ? L'école Condorcet de Roeulx, dirigée par Séverine Leleu, s'est portée volontaire pour aider le syndicat dans cette tâche.

Au programme, visites du centre de valorisation énergétique, de la déchèterie de Denain et du centre de tri RECYDEM de Louches.

Le monde des déchets n'a désormais plus de secret pour les jeunes élèves de CM1.

LES SERVICES & L'ORGANIGRAMME



En 2015, 52 agents étaient au service du SIAVED.

Les services techniques

Les services techniques sont organisés en 2 pôles :

- Service exploitation et valorisation :
A en charge le fonctionnement du Centre de valorisation énergétique (en partenariat avec le bureau d'études Cap'ecos), le réseau des déchèteries du SIAVED, les contrats avec les Eco-organismes et les prestataires de services. Il réalise également la conception technique des cahiers des charges pour le traitement des déchets collectés en déchèteries et le suivi des tonnages liés aux prestations.

- Service déchèteries :
A en charge la construction, la rénovation et la maintenance des infrastructures du syndicat (déchèteries, locaux administratifs...).

Les services administratifs

Les services administratifs se composent quant à eux de 4 pôles :

- Service marchés publics :
Gère principalement les contrats (responsabilité civile, dommages aux biens...) et marchés du syndicat. Une quarantaine de contrats et de marchés ont été conclus en 2015.

Les marchés attribués concernent des domaines aussi divers que le transport, l'achat de bennes, la construction de déchèteries, etc.

De plus, ce service s'occupe aussi des contentieux qui peuvent naître dans l'exécution des différents contrats, et des plaintes déposées lors de vols ou de dégradations commises sur les installations du Syndicat.

- Service finances et ressources humaines :
Élabore, gère le budget et est en charge de l'ensemble des questions relatives au personnel et à l'organisation des services : recrutement, gestion de la paie, formation, suivi de la carrière, etc.

- Service communication :
Informe et sensibilise différents publics aux missions et actions du syndicat, développe la notoriété du Syndicat et de ses missions. Pour cela, il gère la communication interne et externe (revue de presse, organisation de visites des installations, événementiels, etc.), la conception et la réalisation des outils (mise en page des différentes publications, mise à jour du site internet, etc.).

- Service prévention des déchets (programme Boréal) :
Accompagne et sensibilise aux bons gestes pour réduire la quantité et la toxicité des déchets tout en organisant des animations sur la prévention de déchets sur le territoire du SIAVED et pour 4 autres collectivités non-adhérentes au Syndicat.

Avec la montée en compétences et le déploiement des équipements, le SIAVED a recruté 11 personnes (10 agents de déchèterie en décembre 2015 et 1 comptable en octobre 2015).

LA LOCALISATION, TERRITOIRE PAR TERRITOIRE

Le syndicat met à la disposition des habitants de ses trois collectivités adhérentes un réseau de 18 déchèteries, dont l'accès est gratuit sur simple présentation d'un justificatif de domicile.

Sur la Communauté de Communes du Caudrésis-Catésis



Sur la Communauté de Communes du Cœur d'Ostrevent



Sur la Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut



UN RÉSEAU DE 18 DÉCHÈTERIES, OUTILS DE PROXIMITÉ ET DE QUALITÉ



Le SIAVED a cette volonté forte de tisser un véritable maillage afin que chaque foyer puisse bénéficier d'un service de gestion des déchets de proximité et de qualité.

Pour cela, les déchèteries du SIAVED répondent à plusieurs objectifs :

- satisfaire aux besoins quotidiens du public
- supprimer les dépôts sauvages
- favoriser le recyclage et la valorisation
- respecter le plan départemental d'élimination des déchets ménagers

La gestion des déchèteries

Le gardiennage des déchèteries de Douchy-les-Mines, Erre, Neuville-sur-Escout, Aniche et Rieulay est confié à la société RECYDEM, située à LOURCHES.

Celles de Béthencourt, Marez, Beauvois-en-Cambrésis, Cattenières, Clary, Saint-Aubert, Walincourt-Selvigny, (fermeture courant du deuxième semestre 2015 pour cause de défaut de sécurité), Denain, Mortagne-du-Nord et Hérin (ouverture en août 2015) sont exploitées en régie.

Pour celle de Le Cateau-Cambrésis, la gestion du personnel et celle du haut de quai sont confiées pour 50%

au SIAVED et pour 50% à la société SITA. Le SIAVED a passé un contrat avec la société Ma-laquin qui met à sa disposition la déchèterie de Saint-Amand.

Les travaux et projets sur le réseau de déchèteries

A l'occasion des travaux de modernisation de la déchèterie de Marez réalisés dans l'optique d'améliorer la sécurité sur ces sites, une nouvelle expérimentation a été réalisée pour la collecte des déchets.

En effet, après le succès mitigé des bennes compactes, (pour rappel, les usagers jetaient les déchets dans une benne entièrement automatisée qui compactait ensuite les déchets), le syndicat a testé le procédé des lève-conteneurs ou basculeurs sur cette déchèterie qui ne possède pas de quai.

Construction et mise en service de la déchèterie de Hérin

Une déchèterie a été construite rue Louise de Bettignies à Hérin. Cette déchèterie est dotée d'un local consacré à la réutilisation des encombrants, une différenciation des flux routiers pour les camions et les véhicules légers, un quai fixe placé à une hauteur de 2,50

mètres avec un dispositif anti-chutes, de gardes-corps en bout de bennes et de trottoirs près de celles-ci afin de mettre l'utilisateur en sécurité.

Réglementation

L'Inspection du Travail s'est rendue dans plusieurs des déchèteries et a constaté un dysfonctionnement : l'absence de distinction à l'intérieur du local des gardiens entre la zone de vie et la zone de travail.

De plus, la mise en place sur les anciennes déchèteries de locaux accueillant les Déchets Ménagers Spéciaux (DMS) fait que le syndicat devait s'adapter à une réglementation toujours très soucieuse de la protection des salariés.

Aussi, afin de respecter la réglementation en vigueur relative à la sécurité et aux normes sanitaires, le SIAVED a procédé à la modification des locaux sociaux existants afin que les agents de déchèterie ne passent plus par leur bureau pour rejoindre les sanitaires et/ou le réfectoire.

Un « accueil » a donc été installé dans les déchèteries de Denain, Mortagne-du-Nord et Neuville-sur-Escout ; un bungalow destiné à la restauration dans les déchèteries de Saint-Aubert, Aniche, Erre, Rieulay et Douchy-les-Mines. Les modifications se poursuivront également dans les déchèteries du sud.



Fermeture de la déchèterie de Walincourt-Selvigny

A l'été 2015, la déchèterie de Walincourt-Selvigny a été fermée. Le quai, fortement détérioré, risquait de mettre en danger les usagers qui l'empruntaient. Aucune solution temporaire n'étant envisageable, il a donc été décidé de modifier les plages horaires de la déchèterie de Clary pour offrir un meilleur service à la population environnante.



Pose de la première pierre de la déchèterie de Pecquencourt

Elus de l'Ostrevent et du SIAVED se sont retrouvés sur la zone Barrois, pour la pose de la première pierre de la déchèterie de Pecquencourt. Celle-ci correspond à une véritable attente des habitants de cœur d'Ostrevent.



LE FONCTIONNEMENT



Lieu clos et gardienné, la déchèterie accepte les déchets encombrants et/ou toxiques que les usagers ne peuvent déposer lors de la collecte hebdomadaire. La liste des déchets acceptés figure dans le règlement intérieur.

Les conditions d'accès

Pour les particuliers

La déchèterie est mise gratuitement à la disposition des particuliers résidant sur le territoire du SIAVED. L'usager doit fournir un justificatif de domicile (quittance EDF par exemple) et la carte grise pour établir la carte d'accès puis présenter celle-ci à chaque passage en déchèterie.

Les apports sont limités à 3m³ maximum du lundi au vendredi et à 1m³ maximum les samedi et dimanche dont :

- 1m³ / jour pour les gravats
- ¼m³ / jour pour l'amiante-ciment (5 tôles)
- 5 kg / jour pour les déchets ménagers spéciaux (DMS)
- 5 unités / jour pour les pneus déjantés

Pour les professionnels

Les apports s'effectuent du lundi au vendredi sur présentation d'une autorisation délivrée par le SIAVED. Les professionnels et artisans, quant à eux, doivent

s'acquitter d'une redevance fixée par délibération. Les apports sont limités au maximum à 3m³/ jour du lundi au vendredi dont :

- 1m³ / jour maximum pour les gravats
- 3m³ / jour maximum pour les déchets verts et tout venant
- 20 kg / jour maximum pour les Déchets Ménagers Spéciaux

L'apport d'amiante est interdit.

L'entrepreneur devra régler les sommes dues à réception d'un titre de recettes avec une facturation minimum de 1m³ par déchet :

- Gravats sans amiante : 25 € TTC/m³
- Déchets encombrants : 25 € TTC/m³
- Déchets verts : 25 € TTC/m³



Pour les associations

Seuls les véhicules avec ou sans remorque pour un poids total en charge (PTAC) inférieur à 3,5 tonnes sont autorisés à se rendre sur la déchèterie.

Les apports s'effectuent uniquement sur présentation d'une autorisation délivrée par le SIAVED. Ils sont limités du lundi au vendredi à 1m³ / jour dont 5 kg maximum/ jour pour les Déchets Ménagers Spéciaux.

Pour les services techniques municipaux et communautaires

Les véhicules d'un poids total en charge (PTAC) inférieur à 3,5 tonnes des services techniques des communes adhérentes sont autorisés à se rendre sur la déchèterie la plus proche.

Leurs apports sont limités du lundi au vendredi pour l'ensemble des services à :

- 3m³ / jour pour les déchets verts et tout venant
- 1m³ / jour pour les gravats
- 5 kg / jour pour les Déchets ménagers spéciaux

Pour les structures publiques

Les apports s'effectuent uniquement sur présentation d'une carte d'accès délivrée par le SIAVED.

Ils sont limités à 3m³/jour, du lundi au vendredi :

- ¼m³ max/jour pour l'amiante-ciment
- 1m³/jour pour les gravats
- 5kg/jour pour les Déchets ménagers spéciaux



Responsabilité, comportement des usagers

Chaque déchèterie est soumise à la réglementation relative aux installations classées. De ce fait, toute personne accédant à l'intérieur de l'enceinte et violant les dispositions du règlement intérieur engage sa responsabilité.

Sur le site de la déchèterie, les usagers sont invités à rouler au pas avec leur véhicule et à respecter la signalisation routière.

Les mineurs de moins de 16 ans ne sont pas autorisés à se déplacer sur le site et doivent rester à l'intérieur du véhicule.

Les usagers doivent effectuer eux-mêmes le tri, la séparation et le déchargement de leurs déchets.

Ils peuvent solliciter l'aide des agents d'exploitation lorsqu'ils rencontrent des difficultés à déposer un objet du fait de son volume ou de son poids.

Missions d'un agent de déchèterie

Ses missions

- Accueille, informe, conseille et oriente les utilisateurs
- Réceptionne les déchets et vérifie leur bonne affectation dans les contenants
- Assure les opérations de réception des déchets, de surveillance du tri, de gardiennage et de gestion des équipements d'une déchèterie
- Gère et suit les enlèvements et rotations des bennes
- Nettoie et entretient les sites et leurs équipements
- Surveille et protège les sites

LA VALORISATION MATIÈRE, LE RECYCLAGE & LE RÉEMPLOI...

Le schéma ci-contre reprend les différentes filières des déchets collectés pour l'année 2015, y compris les éco-organismes.

81 412,66 tonnes

	Valorisation des tonnages	Lieu de traitement	2ème vie des matériaux
Gravats 29 497,64 t	- 100% valorisés	Recydem Malaquin	Agrégats pour travaux publics
Papiers/ cartons 1570,28 t	- 100% recyclés	Recydem Malaquin Industries papetières	Papier / Carton
Ferrailles 1471,24 t	- 100% recyclées	Recydem Malaquin Aciéries	Outils ou fabrication de pièces moteurs
DDS 309,34 t	- valorisation énergétique	Saninord Malaquin Éco-DDS	Énergie
Bois 7 673,94 t	- 80% recyclés - 20% valorisation énergétique	Recydem Malaquin Norvalo	Combustible, bois aggloméré, palettes, meubles
Encombrants 16 953 t	- 35% recyclés - 65% valorisation énergétique	Recydem Malaquin	Palettes, combustibles, énergie...
Déchets Verts 19 989,56 t	- 100% valorisés	Recydem Malaquin Plateforme de compostage	Compost (valorisation agricole)
DEEE 1313 t	- 1087 t recyclées et en réemploi - 85 t valorisées énergétiquement - 141 t éliminées en installations spécialisées	ÉCOSYSTÈME	Réemploi, recyclage (industries: aciéries, automobile, plasturgie...), énergie
Huiles végétales 7,50 t	- 100% valorisées	GECCO	Bio carburant
Huiles minérales 76,05 t	- 100% valorisées	CHIMIREC	Combustibles
Piles 7,13 t	- 100% recyclées	COREPILE	Gouttière, couverts, toitures, robinetterie...
Pneus 164,41 t	- 100% valorisés	ALIAPUR	Terrains de jeu ou du revêtement routier, rechapement
Verre 1387,75 t	- 100% recyclés	Verreries	Verre
Textiles 154,32 t	- 100% valorisés	Le Relais	Réemploi, isolant, pièces de tissu pour voiture
Mobilier 831,78 t	-100% valorisés	Écomobilier	Réemploi
Lampes et néons 4,18 t		RECYLUM	Lampes...
Cartouches d'encre 1,11 t		LVL	Cartouches d'encre Valorisation énergétique
Radiographies 0,43 t		Rhones-Alpes Argent	Granulés pour l'industrie pétrolière, trame de vêtements de ski, jouets...

LES INDICATEURS FINANCIERS

LES COÛTS EN DÉCHÈTERIES

DÉCHÈTERIES	TONNAGES Sans éco-organisme	COÛT TOTAL	COÛT / TONNE
Aniche	6 459	493 288	76,51
Erre	6 959	474 486	68,18
Rieulay	6 599	511 319	77,48
Neuville	5 246	422 770	80,59
Douchy	10 442	606 497	58,20
Le Cateau	2 945	279 988	95,07
TOTAL Déchèteries en exploitation	38 650	2 788 348	72,14
Beauvois	3 180	219 303	69,04
Béthencourt	582	62 872	108,01
Walincourt *	796	72 208	90,65
Cattenières	664	62 170	93,62
Caudry	7 388	556 340	75,42
Clary	1 084	87 413	80,67
Maretz	532	68 862	129,35
Saint Aubert	6 048	426 735	70,59
Denain	6 641	497 026	75,00
Hérin **	1 087	116 157	106,82
Mortagne	2 803	294 136	104,92
TOTAL Déchèteries en régie	30 805	2 463 222	79,96
Saint Amand	8 960	602 726	69,02
TOTAL Déchèterie mise à disposition	8 960	602 726	69,02
TOTAL	78 415	5 854 296	74,94

* Walincourt : fermeture le 17 août 2015

** Hérin : ouverture le 3 août 2015

CAPH : 35 179 T
DONT 4C : 23 219 T
CCCO : 20 017 T

LES INDICATEURS FINANCIERS

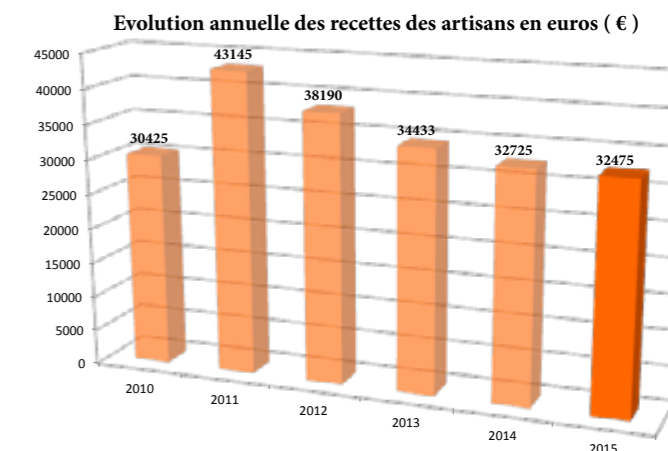
LES RECETTES EN DÉCHÈTERIES

Les recettes des artisans par déchèteries

Le nombre de passages est stable pour la CAPH (Denain, Douchy-les-Mines, Neuville-sur-Escout) ainsi que pour la 4C.

La principale recette pour ce dernier territoire est liée à la déchèterie de Caudry.

La fréquentation des déchèteries de la CCCO a fortement diminué. Les recettes des artisans restent stables malgré une légère baisse.

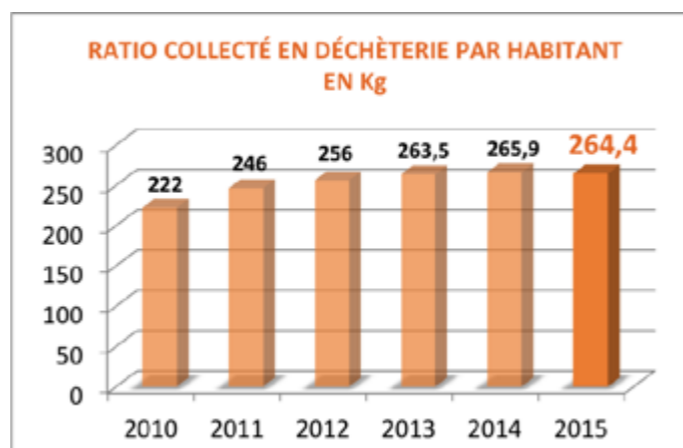
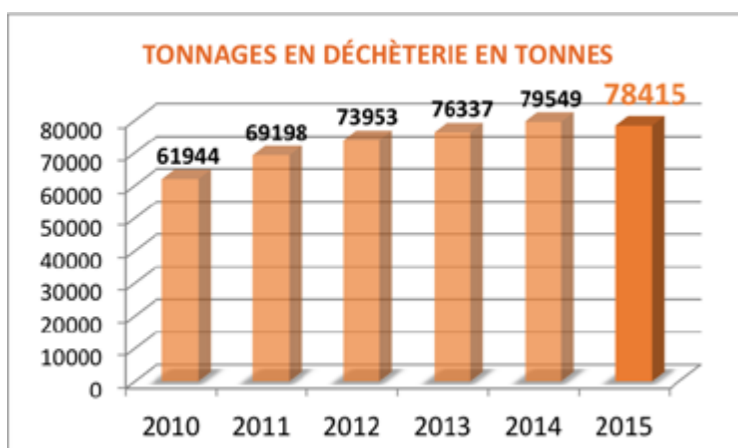


Adhérents	Déchèteries	Nombre de passages*				Quantités reçues (m³)	Recettes (€)
		2012	2013	2014	2015	2015	2015
CAPH	Denain	14	27	51	49	62	1 550,00
	Douchy-les Mines	95	165	294	224	324	8 100,00
	Hérin	-	-	-	12	20	500,00
	Mortagne-du-Nord	59	41	14	11	13	325,00
	Neuville-sur-Escout	89	85	35	92	153	3 825,00
	TOTAL	257	318	394	388	572	14 300,00 €
CCCO	Aniche	91	94	53	30	47	1 175,00
	Erre	211	81	53	57	79	1 975,00
	Rieulay	86	57	50	12	95	2 375,00
	TOTAL	388	232	156	99	221	5 525,00 €
CCCC	Beauvois-en-Cambrésis	75	91	65	30	41	1 025,00
	Béthencourt	-	-	-	-	-	-
	Cattenières	-	-	-	-	-	-
	Caudry	191	158	147	224	351	8 775,00
	Clary	-	-	-	1	33	825,00
	Le Cateau	126	107	62	33	37	925,00
	Maretz	-	-	-	-	-	-
	Saint-Aubert	56	57	64	30	42	1 050,00
	Walincourt-Selvigny	1	-	3	3	2	50,00
	TOTAL	449	423	363	321	506	12 650,00 €
TOTAL	1094	973	913	808	1299	32 475,00 €	

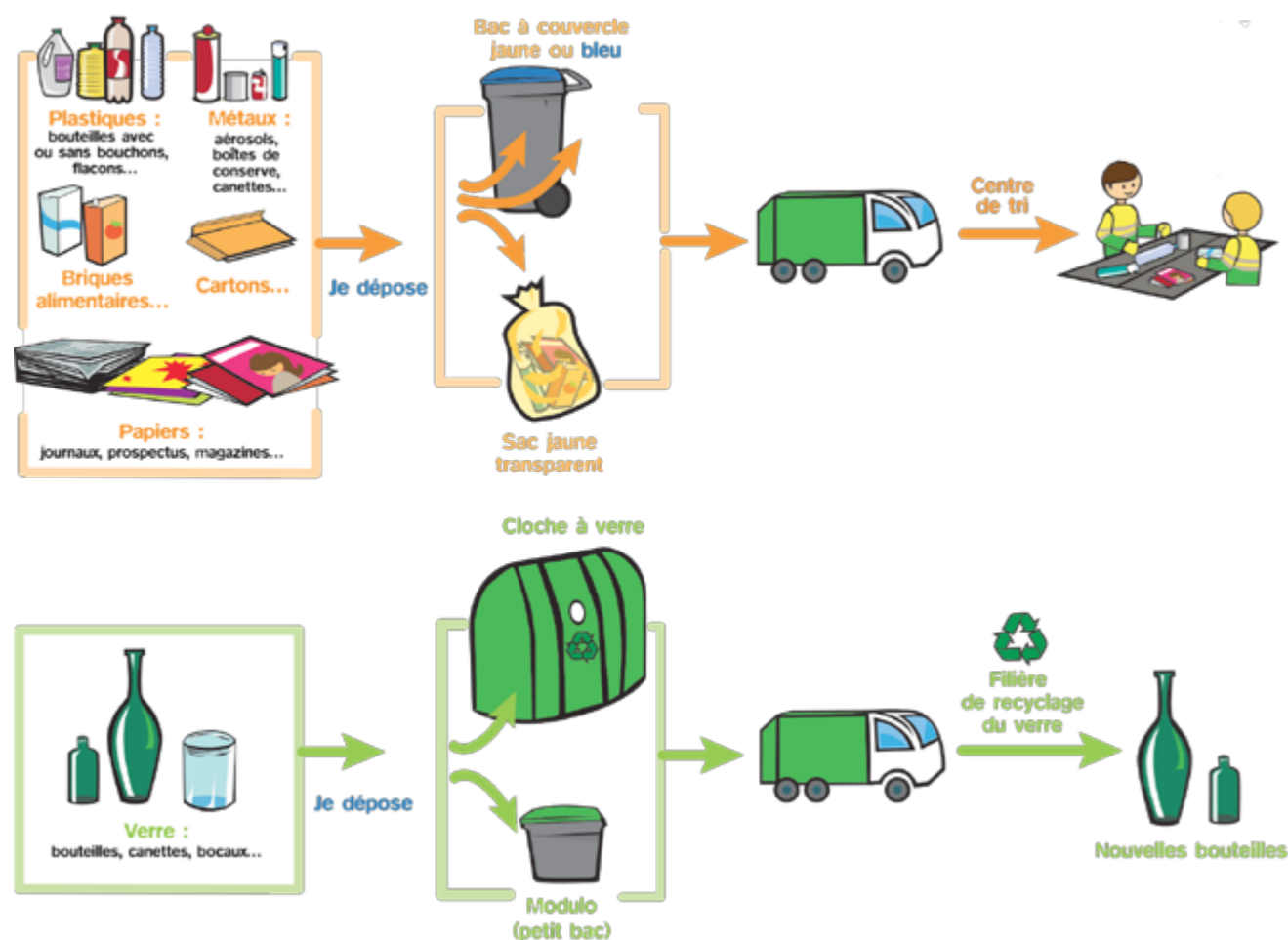
*Un artisan peut faire plusieurs passages dans une ou plusieurs déchèteries.

Autres recettes liées à l'exploitation des déchèteries

Gisements	Tonnages	Recettes (€)
Ferraille	1 471,94	35 933,18
Cartons	1 570,28	38 646,58
DEEE	1 313	80 654,73
Total	4 355,22	155 234,49



LA GESTION DES FLUX SÉLECTIFS : EMBALLAGES, PAPIERS ET VERRE



Les collectivités adhérentes organisent la collecte des déchets ménagers notamment la collecte sélective des emballages : flaconnages et autres bouteilles en plastique, emballages en acier et en aluminium, briques alimentaires, cartons et cartonnets, journaux/magazines, verre. Les habitants effectuent un pré-tri.

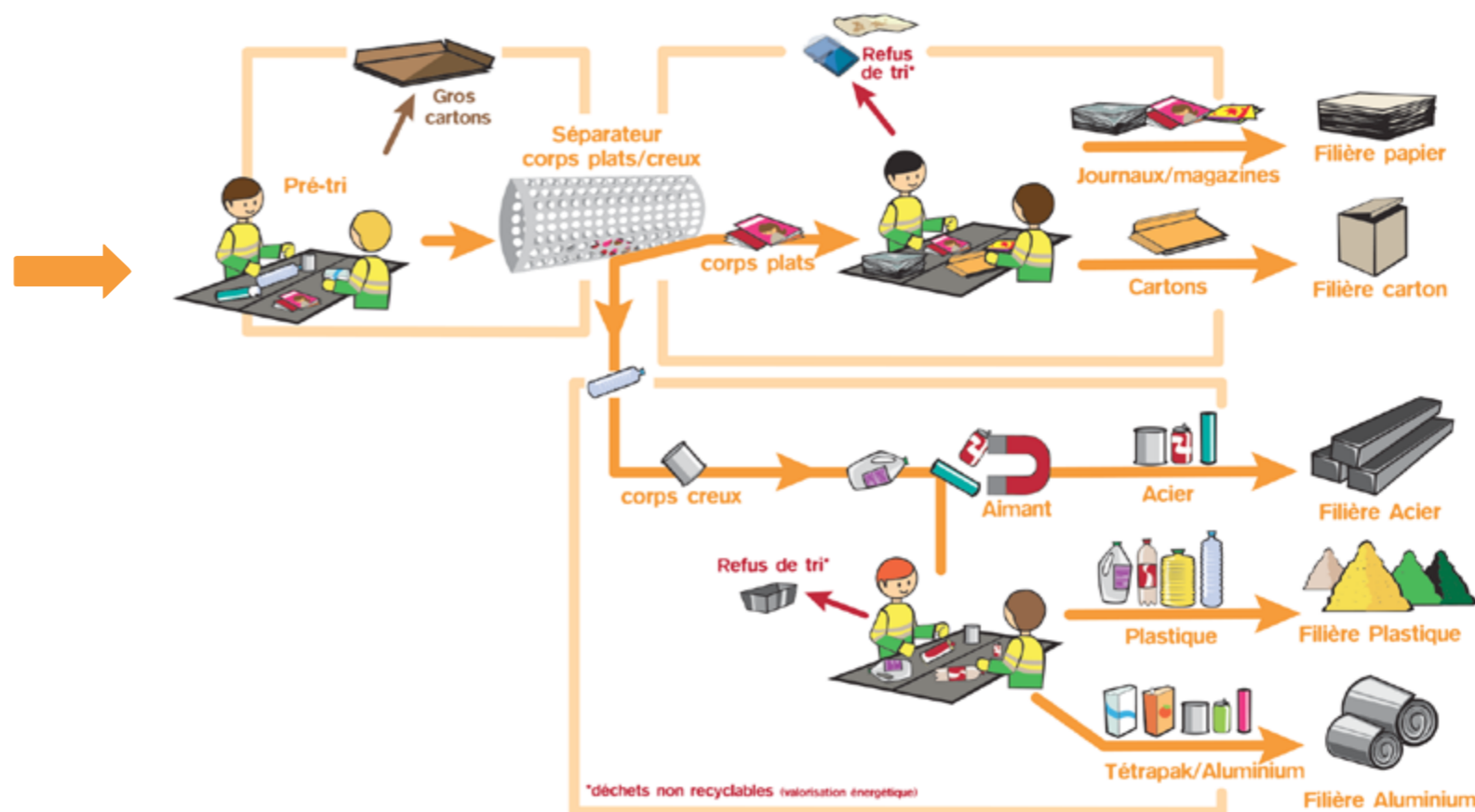
Les collectes s'organisent à l'échelle des trois collectivités adhérentes, qui mettent à la disposition des habitants l'ensemble des conteneurs ou sacs.

Points d'apport volontaire :

La CAPH a mis en place depuis trois années pour l'habitat collectif des colonnes enterrées sur certaines communes de son territoire (Denain, Saint-Amand-les-Eaux et Wavrechain-sous-Denain). Quant à la communauté de communes du Caudrésis-Catésis, elle a implanté douze points d'apports volontaires pour habitat collectif sur la commune de Caudry.



Le verre est collecté en bacs sur l'ensemble du territoire mais des conteneurs d'apport volontaire sont disponibles sur certains secteurs du territoire ainsi qu'en déchèteries.



Collecte sélective en porte à porte

COLLECTE	TRAITEMENT	TONNAGES 2015	RATIO PAR AN ET PAR HAB. (KG)
PROPRES ET SECS	TRI ET VALORISATION MATIÈRE		
CAPH		10 039,38	63,59
4C		3 750,22	57,37
CCCO		4 302,26	58,88
TOTAL		18 091,86	61,06
VERRE	TRI ET VALORISATION MATIÈRE		
CAPH		5 880,42	37,25
4C		2 879,41	45,44
CCCO		3 234,46	44,27
TOTAL		11 994,29	40,48
TOTAL		30 086,15	101,54
dont REFUS DE TRI	VALORISATION ÉNERGÉTIQUE	2 618	8,83

LE TRAITEMENT EN CENTRE DE TRI

Les déchets jetés dans les poubelles recyclables ou les sacs jaunes pour la commune de Saint-Amand-les-Eaux rejoignent suivant les territoires concernés les centres de tri de RECYDEM à Louches et/ou le centre de tri MALAQUIN de Saint-Amand-les-Eaux.

Sur place, les camions déversent les déchets sur la plateforme de stockage du centre de tri. D'un côté le verre, de l'autre les emballages.

Une « chargeuse » reprend les déchets propres et secs stockés pour alimenter la chaîne de tri.

Un système d'électro-aimant retire les ferrailles.

Un trommel sépare les « fines », les journaux, magazines et les emballages ménagers.



Les agents enlèvent les déchets non recyclables que les habitants ont jeté dans le nouveau bac et les déchets recyclables, puis ils trient les différentes catégories de déchets :

Les PET clairs (bouteilles d'eau plate...)

Les PET foncés (bouteilles d'eau pétillante et boissons gazeuses...)

Les PEHD (bouteilles de lait, flacons de lessive...)

Les tétra-brik ou ELA (briquettes, briques de lait, de soupe...)

Les cartons, les cartonnettes

L'acier (canettes...)

L'aluminium (canettes, barquettes propres)

Les journaux, revues, magazines (JRM)

Les cartons bruns (gros emballages)

Les autres papiers (tous les papiers qui ne sont pas JRM et cartons bruns)

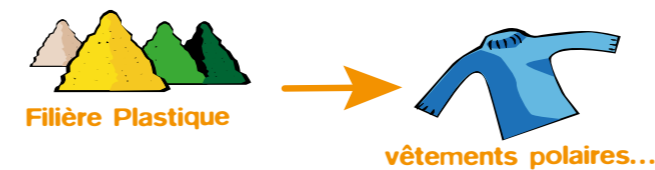
Les « indésirables » sont des déchets pour lesquels il n'existe pas encore de filière de recyclage et qui seront incinérés.

Une fois séparé du reste des déchets recyclables, chaque matériau est compacté et mis en balle avant d'être dirigé vers les usines de recyclage.

Les matériaux triés sont revendus à différents repreneurs par les collectivités adhérentes et chaque tonne valorisée bénéficie d'un soutien versé par Eco-Emballages.



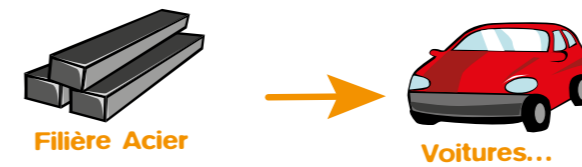
LE RECYCLAGE



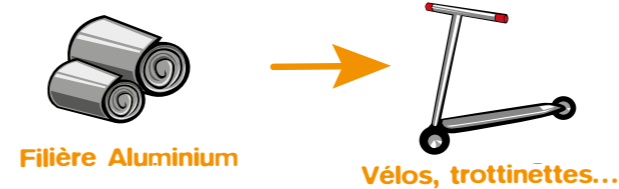
Les plastiques sont dirigés vers des filières de préparation de produits plastiques où ils sont déchiquetés et lavés pour être réduits en paillettes. Le PET recyclé permet de fabriquer des emballages plastiques, flacons plastiques, vêtements polaires, rembourrage des anoraks et/ou couettes. Le PEHD permet de fabriquer des tuyaux, des tubes, des bidons de lessive, des poubelles, des jardinières, du mobilier urbain.



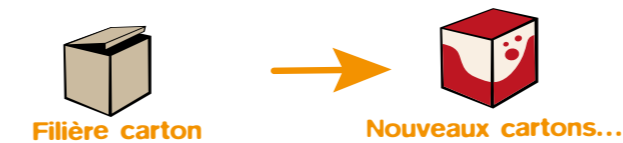
Les journaux et magazines sont dirigés vers l'industrie papetière où ils redeviennent des JRM (journaux revues et magazines)



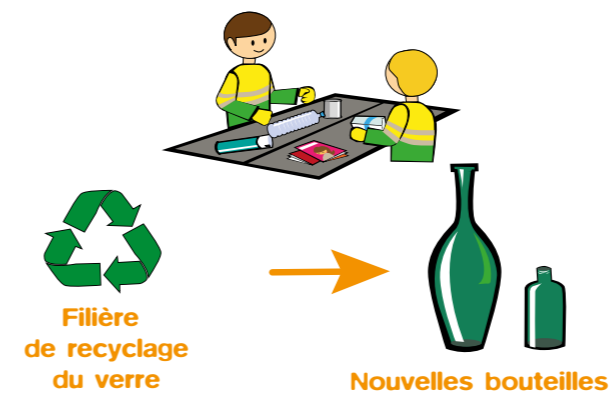
L'acier rejoint les aciéries et est fondu. Il sert à faire des pièces pour l'industrie automobile ou l'électroménager : 19 000 boîtes de conserve = une voiture



L'aluminium repart vers les fonderies d'aluminium pour l'industrie automobile ou électronique : pièces pour carters de moteurs, de voiture ou de tondeuse, de radiateurs et de cadres de vélo...



Les cartons sont envoyés dans les cartonneries où ils sont recyclés dans l'industrie de l'emballage



Les « indésirables » de la collecte sélective sont envoyés soit vers le centre de valorisation énergétique soit vers les Installations de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND).

Le verre part vers les verreries pour devenir de nouvelles bouteilles de verre. Il est recyclé à l'infini et à 100%.

LES ENCOMBRANTS

Les déchets

Les habitants produisent des déchets encombrants, qui de par leur poids et leur volume ne peuvent être collectés lors des collectes traditionnelles.

Ces déchets encombrants sont amenés en déchèterie par l'habitant dans une benne «encombrants» ou collectés en porte à porte chez l'habitant d'après un calendrier établi par les collectivités adhérentes en charge de cette collecte.

Certains déchets ne sont pas acceptés lors du porte à porte, mais seulement en déchèterie. Il s'agit :

- des pneus
- des D3E ou déchets d'équipements électriques électroniques
- des DDS ou déchets diffus spécifiques (acides, bases*, aérosols, phytosanitaires et biocides herbicides,...), combustibles (chlore, chlorate de soude, engrais universel,...), filtres à huile, pâteux (pots de peinture, mastic...)
- des gravats
- des déchets amiantés (tôles et tuyaux en amiante ciment ou flocage)

Coût du marché
430 499,91€ TTC

4 360,58 tonnes
d'encombrants

Traitement et valorisation



Dès leur arrivée sur le centre de tri des encombrants (MALAQUIN à Saint-Amand les Eaux et SITA à Noyelles-Godault), les camions sont contrôlés pour vérifier qu'ils ne transportent pas de déchets radioactifs puis pesés grâce à un pont bascule.

Les encombrants sont amenés sur une plateforme de tri. Une « chargeuse » reprend les déchets stockés pour alimenter la chaîne de tri. Un système d'électro-aimant retire les ferrailles et un trommel sépare les matériaux suivant leurs dimensions. Des agents trient ensuite les différents matériaux : bois de catégorie A (bois non traité), bois de catégorie B (bois traité, peint ou verni), ferraille, acier, aluminium, plastiques et refus de tri.

Les encombrants sont ensuite valorisés.

Collecte des encombrants en porte à porte

ENCOMBRANTS PÀP	TONNAGES 2015	RATIO PAR AN ET PAR HAB. (KG)
CAPH	1 829,76	11,59
4C	759,92	11,62
CCCO	1 770,90	24,24
TOTAL	4 360,58	14,72

LES DÉCHETS VERTS

Les déchets



Sur le territoire du SIAVED, la valorisation organique des déchets verts se réalise pour trois flux de déchets différents :

- pour les déchets verts collectés par les services techniques des communes du périmètre du SIAVED
- pour les déchets verts collectés en porte à porte chez l'habitant pour la CCCO : sont acceptés les déchets verts provenant des cours et des jardins des particuliers (tontes de pelouse, feuilles mortes, petits branchages de moins de 10 cm de diamètre mis en fagots d'un mètre maximum liés avec de la ficelle)
- pour les déchets verts collectés dans les déchèteries.

Traitement et valorisation

Les déchets verts sont ensuite acheminés sur une plateforme de compostage pour être traités et valorisés en compost, amendement organique à l'agriculture, conformément aux normes NFU-44-051. Une fois entrés sur la plateforme de compostage, les déchets verts sont acheminés pour être préparés, les tontes de pelouses sont mélangées avec du structurant (copeaux de bois) et les branchages sont broyés.

Le broyat est stocké pendant 4 semaines sur une dalle pour y être ventilé.

Des contrôles réguliers de température et de taux d'oxygène sont effectués afin de vérifier la bonne fermentation et la maturation des produits.

Les déchets verts sont ensuite placés sur une dalle de maturation pendant 8 semaines. Les déchets maturés passent par un crible et les refus retournent dans le broyeur avec les déchets verts arrivants.

Coût du marché
282 001,90€ TTC

8 959,97 tonnes
de déchets verts

Collecte de déchets verts en porte à porte

DÉCHETS VERTS	TONNAGES 2015	RATIO PAR AN ET PAR HAB. (KG)
CAPH	2 418,13	15,32
4C	0	0
CCCO	6 541,84	89,53
TOTAL	8 959,97	38,79

LE FONCTIONNEMENT GÉNÉRAL DE L'INSTALLATION



Le Centre de Valorisation Énergétique (CVE) situé sur la commune de Douchy-les-Mines est la propriété du SIAVED.

Il permet l'incinération des ordures ménagères d'une partie du département du Nord et des déchets hospitaliers des centres de soins situés au Nord de Paris.

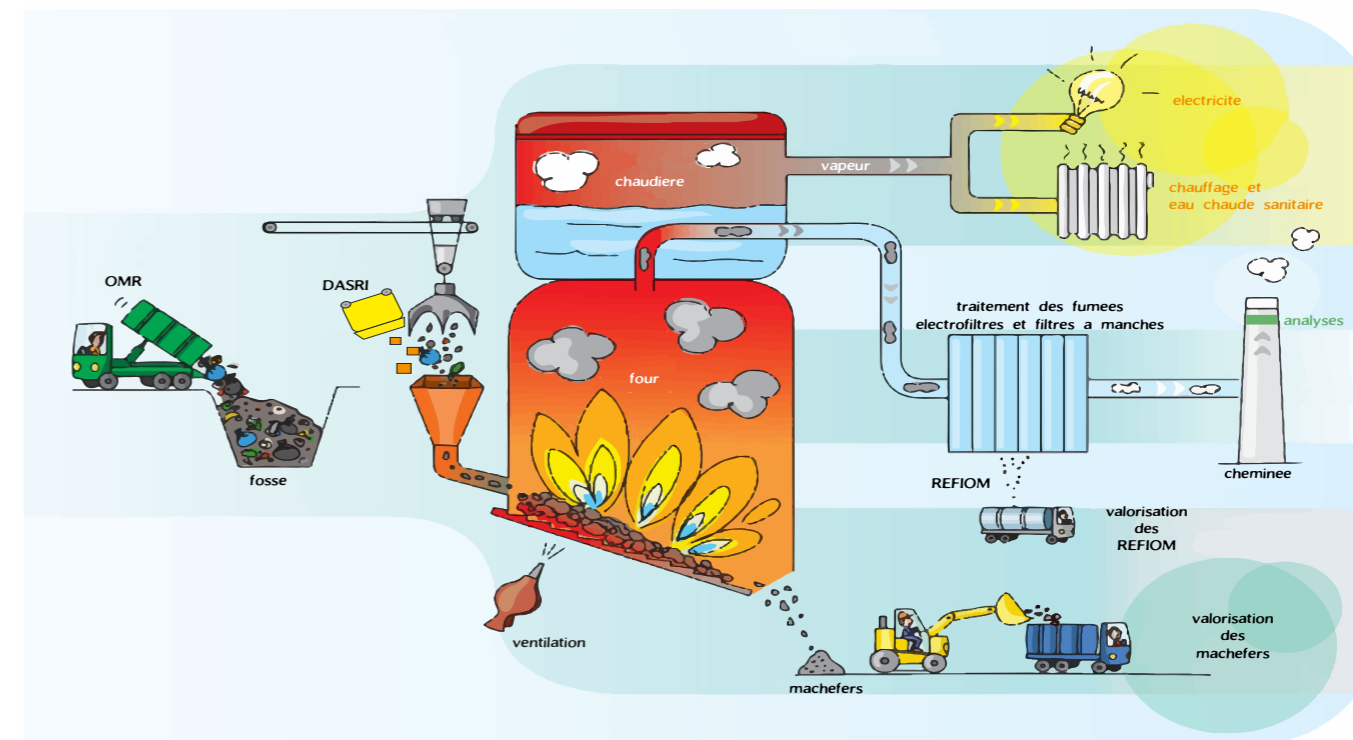
Cet équipement dispose de deux lignes et d'une capacité réglementaire annuelle de traitement de **88 000 tonnes de déchets ménagers résiduels** (assimilés) dont :

- **6 000 tonnes de Déchets ménagers banals** (DMB),
- **6 000 tonnes de Déchets d'activités de soins à risques infectieux** (DASRI).

Le SIAVED a choisi de confier l'exploitation du CVE à la société CIDEME, ex PROCYRDHIM, filiale à 100% de TIRU.

Les activités principales sont :

- l'incinération avec valorisation énergétique :
 - . la production d'électricité
 - . la production de chaleur
- le traitement des gaz de combustion intégrant notamment le traitement des dioxines, furannes et métaux lourds.



Le fonctionnement du centre de valorisation énergétique (CVE) est basé sur 4 grandes étapes :

1. la réception et le stockage des déchets
2. la combustion des déchets
3. le traitement des fumées
4. la valorisation énergétique

Le camion de collecte arrive sur le site du CVE et passe sous le portique de radioactivité. Une fois pesé, le camion déverse les déchets dans la fosse. Le grappin alimente en déchets les trémies des fours. Lors de la combustion, les déchets libèrent des gaz chargés en énergie et en polluants.

L'énergie issue des déchets est valorisée en vapeur à l'aide de deux fours et de deux chaudières. Cette vapeur est ensuite transformée en électricité au moyen d'un groupe turbo alternateur (GTA) raccordé au réseau EDF. Elle permet aussi de chauffer de l'eau qui alimente le réseau de chauffage urbain de Douchy les Mines au moyen d'échangeurs.

La pollution des gaz est traitée sous deux formes :

- un électro filtre capte les poussières en suspension,
- un système de traitement gazeux injecte du bicar-

bonate de soude et du dioxorb dans les gaz issus de la combustion des déchets.

Ce système de traitement gazeux composé d'un broyeur à « bicar » et d'un filtre à manches captant les particules de « bicar » permet de neutraliser les acides contenus dans les gaz.

En fin de parcours, ceux-ci sont analysés en continu suivant la réglementation en vigueur.

Ces analyses permettent de réguler automatiquement le système de traitement gazeux.

En fin de combustion, la partie minérale (mâchefers) est stockée et envoyée pour traitement sur la plateforme de valorisation de la société RECYDEM. Il en ressort **21% du tonnage incinéré**.

Enfin, le CVE produit des Résidus d'Épuration des Fumées d'Incinération des Ordures Ménagères (REFIO) qui sont des particules solides contenues dans les gaz de combustion captées par les électrofiltres et les filtres à manches.

En moyenne, les REFIO représentent **2,8% du tonnage entrant**. Ils sont traités en Allemagne pour être utilisés comme matériaux d'étalement dans les mines de sel (valorisation matière 100%).

LE TRAITEMENT ET L'INCINÉRATION DES DÉCHETS

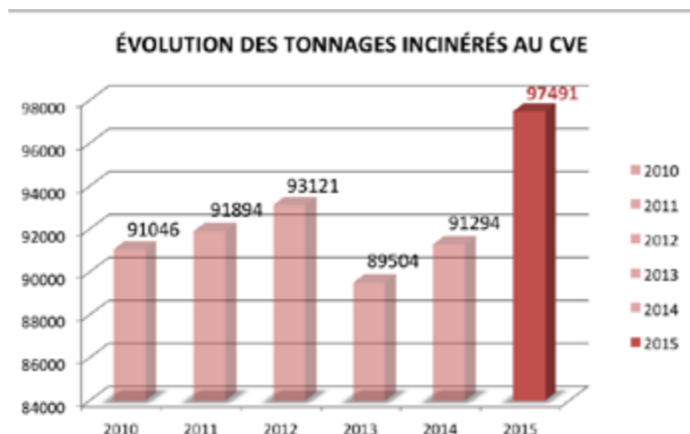
Les tonnages incinérés

Cette année, 97 491 T ont été acheminées à l'usine. Comparé à 2014, 6 197 T supplémentaires ont été apportées (soit une augmentation de 6,79%).

Aucune tonne n'a été détournée depuis l'usine. Cela résulte de la bonne :

- disponibilité de l'installation
- gestion de la fosse
- gestion en amont des apports

100% des déchets apportés à l'usine y ont été incinérés.



INCINÉRATION DES DÉCHETS	TONNAGES 2015	ÉVOLUTION 2014/2015
Au CVE de Douchy-les-Mines		
Ordures Ménagères (OM) :	77 263	+ 2,12%
CAPH*	38 246	+ 4,93%
CCCO*	15 149	+ 2,42%
4C*	17 684	+ 15,36%
SYMEVAD	3 150	- 52,40%
APPORTEURS PRIVÉS	2 747	
ECOVALOR POUR SMAV	287	
DASRI	4 816	+ 2,77%
Refus Collecte Sélective (DICS)	2 618	- 25,22%
Refus encombrants déchèteries+pâp (DICS-E)	12 061	+ 77,68%
Déchets Entreprises Privées	733	+ 10,89%
TOTAL INCINÉRÉS CVE DOUCHY	97 491	+ 6,79%
TOTAL INCINÉRÉS AU CVE DE SAINT-SAULVE (ECOVALOR)*	7 384	+ 1,11%
CAPH	4 586	
ex CCRVS	2 798	

Le ratio par habitant

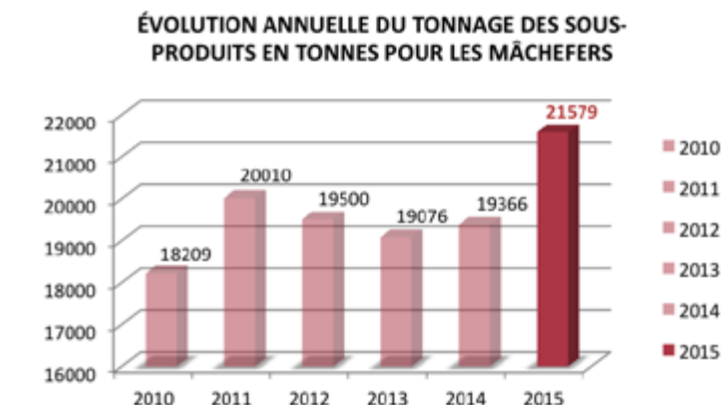


Tonnages des sous-produits

	TONNAGES 2015	TONNAGES 2014	ÉVOLUTION
Déchets incinérés	97 491	91 294	+ 6,79%
Production de mâchefers	21 579	19 366	+ 11,30%
Production de REFIOM	3 475	3 441	+ 1,00%

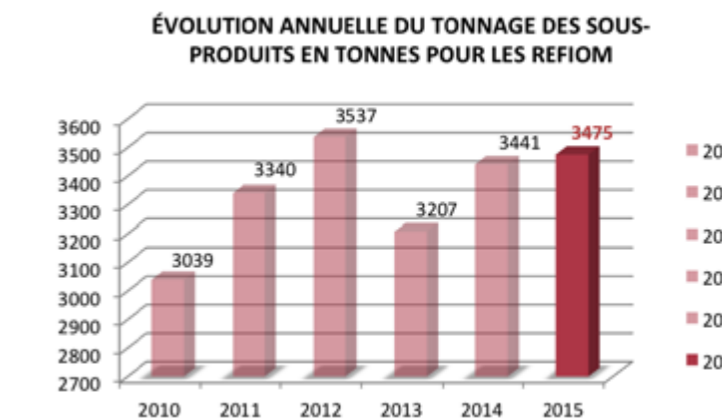
La production de mâchefers

Avec 21 579 tonnes en 2015, la production de mâchefers a augmenté (+ 2 213 tonnes soit +11.3%) soit un peu plus que l'augmentation des tonnages (+ 6.79%).



La production de REFIOM

Avec 3 475 tonnes en 2015, la production de REFIOM a peu augmenté (+ 34 tonnes par rapport à 2014), ce qui équivaut à une hausse de 1%.



La qualité des mâchefers et REFIOM ainsi que les résultats des analyses respectent tout à fait les normes en vigueur et l'ensemble du tonnage produit est éligible à la valorisation.

LA COGÉNÉRATION

Le SIAVED joue la carte de la cogénération

Après récupération de ce qui ne peut être ni recyclé ni composté, une part de nos déchets ménagers ne peut être qu'incinérée ou mise en décharge. A ceux-ci, s'ajoutent les déchets ménagers banals (DMB) et les déchets d'activité de soins à risques infectieux (DAS-RI). L'incinération des déchets libère des quantités de chaleur très importantes qui plutôt que de « chauffer les petits oiseaux » ont tout intérêt à être valorisées.

Depuis sa mise en service, l'usine d'incinération de Douchy les Mines a subi plusieurs séries de grands travaux avec la mise en place de la valorisation énergétique en 2003/2004 et plusieurs modifications successives de la chaîne DASRI.

Depuis fin 2014, en plus de la fourniture d'électricité, le SIAVED fournit de la chaleur au réseau de chauffage urbain existant de Douchy les Mines et a augmenté la captation thermique de ses deux lignes pour développer d'autres projets, comme en témoigne en septembre de cette année, l'arrivée de l'hydrocondenseur.



Le CVE fait donc bel et bien de la cogénération, il produit simultanément de l'électricité et alimente un réseau de chaleur.

L'objectif concernant le RCU initialement prévu de 18.500 MWh est largement dépassé, car le CVE a fourni 21.600 MWh. Cette énergie a permis de chauffer 1.465 logements et des bâtiments communaux de Douchy les Mines.

Un centre de valorisation énergétique performant

Recettes énergétiques du CVE

	MWh vendus	RECETTES (€)
Électricité	33 795	1 949 902
RCU	21 600	429 559
TOTAL		2 379 461

Chiffres clés du réseau

2,6 km de réseau

20 sous-stations

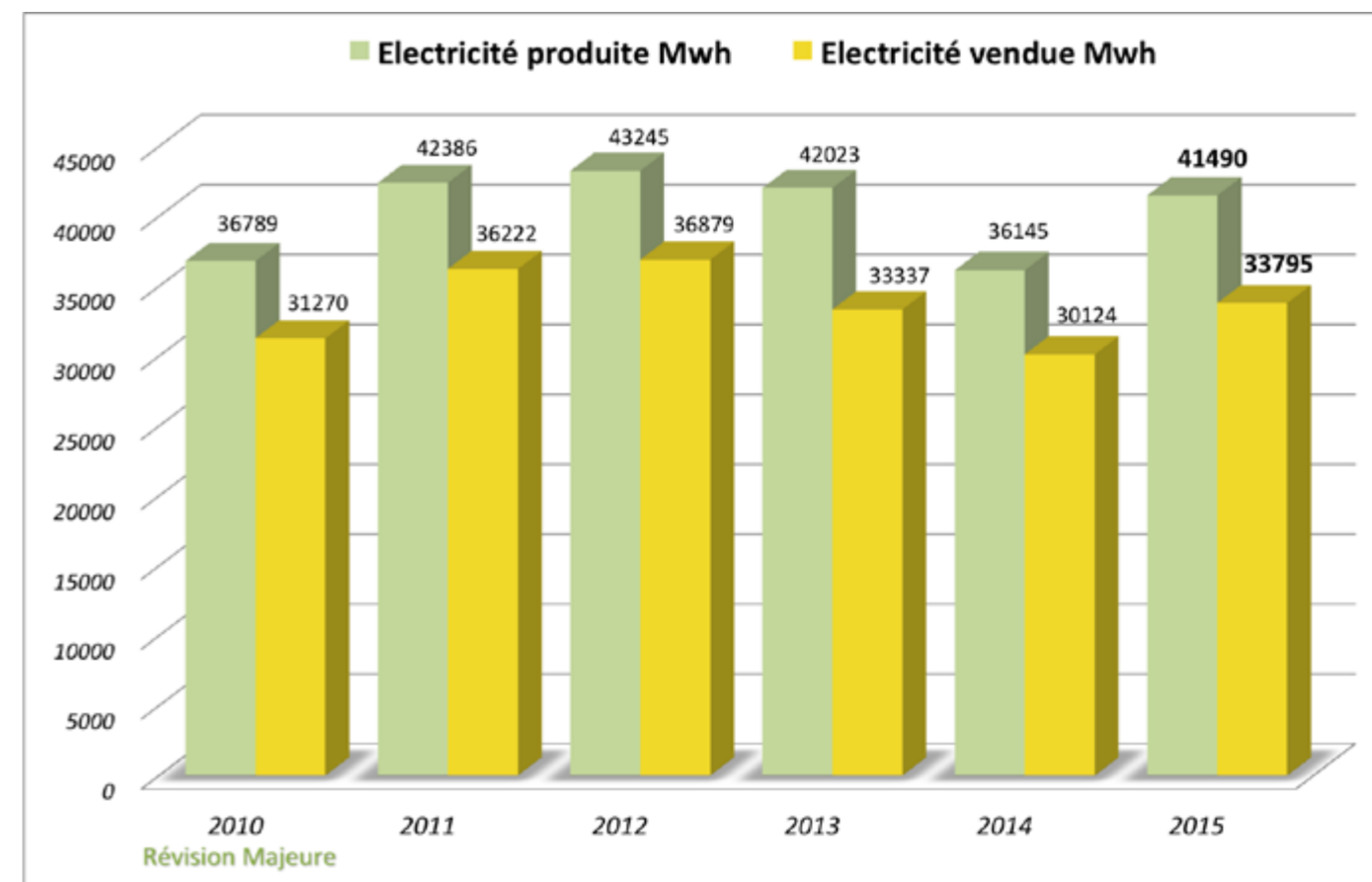
1465 logements

9 bâtiments publics :

- le Centre des Arts et de la Culture l'Imaginaire
- la maison de retraite Louis Aragon
- l'hôtel de ville
- le boulodrome Jean-Luc Bera
- le complexe Nathalie Dechy
- l'école maternelle La Fontaine
- l'école primaire Jules Ferry
- le groupe scolaire Mousseron (deux écoles)

LA PRODUCTION D'ÉNERGIE

L'évolution annuelle de l'électricité produite en Mwh



Dépenses du CVE

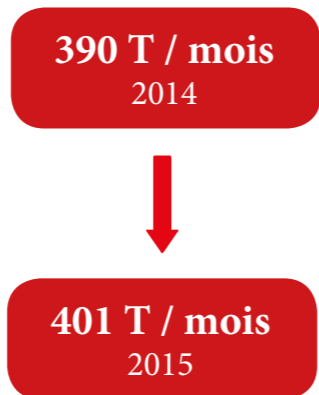
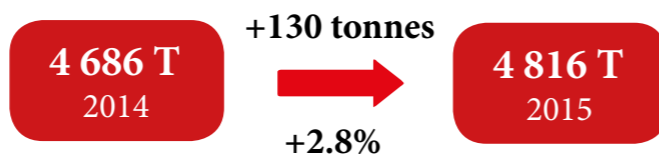
		TONNAGES 2015	COÛTS HT DU MARCHÉ (€)
PARTIE FIXE			2 760 993
PARTIE VARIABLE	Déchets ménagers	77 263	1 440 421
	Déchets ménagers banals et déchets indésirables de la collecte sélective	15 412	301 566
	Déchets hospitaliers	4 816	250 650
	Bicarbonate	1 853	0 *
	REFIOM	3 475	0 *
Coût d'exploitation général (hors investissement)			4 753 630

* depuis le 01/01/2015, les prix d'exploitation du bicarbonate et des REFIOM sont à la charge de l'exploitant

LE TRAITEMENT DES DÉCHETS DE SOINS À RISQUE INFECTIEUX (DASRI)

Depuis 1994, le CVE dispose d'une chaîne de traitement des Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux (DASRI). Les centres hospitaliers, les cliniques, les professions libérales de santé et les pharmacies du Nord Pas de Calais, de l'Aisne et de l'Oise utilisent le savoir-faire du SIAVED pour traiter leurs déchets.

Les déchets hospitaliers sont traités grâce à une chaîne entièrement automatisée sans intervention humaine. Insérés directement dans les fours en même temps que les OMR, ils suivent le même parcours de traitement.



Lors du comité de suivi du 05 novembre 2015 ont été abordés les travaux de revamping* de la chaîne DH prévus l'année suivante afin d'améliorer à la fois sa capacité de stockage et sa capacité de rendement.

* Intervention sur une installation industrielle existante en vue d'accroître sa capacité de production ou de l'adapter à de nouvelles contraintes ou exigences techniques ou réglementaires.



LES RÉSULTATS DES PRÉLÈVEMENTS DE DIOXINE

DATE	LIGNE 1	LIGNE 2	VALEUR LIMITE
12/01/2015	39	60	100
09/02/2015	11	53	100
09/03/2015	33	41	100
07/04/2015	24	57	100
04/05/2015	22	38	100
01/06/2015	13	34	100
29/06/2015	42	49	100
27/07/2015	23	86	100
25/08/2015	35	68	100
21/09/2015	14	14	100
04/11/2015	21	10	100
02/12/2015	90	25	100
29/12/2015	24	22	100

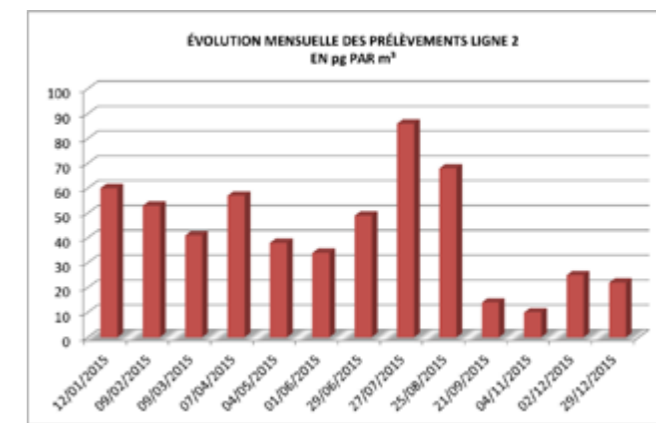
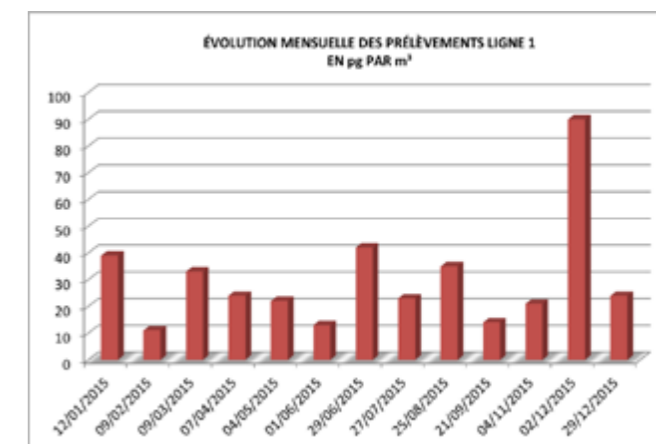
Résultats des prélèvements en picogrammes (pg)

Des rejets maîtrisés

Depuis le premier juillet 2014, la nouvelle réglementation liée à la surveillance des rejets atmosphériques des usines d'incinération et à la performance énergétique a instauré l'obligation de mesurer en semi-continu les dioxines et les furannes.

Le SIAVED a donc installé de nouveaux préleveurs sur son Centre de Valorisation Énergétique. Le principe est de prélever en continu un échantillon de fumées via des cartouches remplacées et analysées toutes les 4 semaines par un laboratoire extérieur, pour connaître les taux de concentration de dioxines et de furanes dans l'air.

L'ensemble des résultats est en dessous du seuil limite fixé à 100



DES ACTIONS TOUT AU LONG DE L'ANNÉE

Actions et documents à destination de la population

Le comité de suivi – novembre 2015

Dans un souci majeur de transparence, le syndicat a mis en place en avril 1999 un comité de suivi chargé entre autres de suivre l'évolution des travaux de l'usine d'incinération. Puis, en 2002, ceux de la plateforme de compostage des déchets verts et fermentescibles de la société RECYDEM. Cette instance, volonté du SIAVED, vient s'ajouter à la commission locale d'information et de surveillance (CLIS) devenue Commission de Suivi des Sites (CSS) relevant de l'autorité du préfet. Le comité de suivi se réunit au moins une fois par an. Sa composition n'est pas figée et il accueille toutes les personnes soucieuses de leur environnement et de l'amélioration de leur cadre de vie. Le dernier comité de suivi s'est tenu le 05 novembre 2015.

L'identité graphique du CVE

Au CVE, on parle désormais de cogénération. En effet, en plus de la production électrique, il alimente également un réseau de chaleur. La bache placée sur le CVE « Mes déchets, de l'énergie à revendre » apparaissait ainsi bien désuète. C'est pourquoi une bache flambant neuve l'a remplacée avec comme leitmotiv « Vos déchets, Votre Énergie ».



Les visites de déchèteries



Depuis 2012, le SIAVED a mis en place, dans trois de ses déchèteries (Denain, Caudry et Mortagne du Nord) un parcours pédagogique à destination des élèves de l'école primaire et autres institutions spécialisées. Cette année, plus de deux cents enfants ont découvert le fonctionnement des déchèteries du SIAVED.

Le SIAVED était également présent au forum de l'environnement organisé par le collège Voltaire de Lourches le 21 mars 2015. A la demande des collèges de Lourches et de Douchy les Mines, le SIAVED a orchestré plusieurs rencontres avec le monde professionnel des déchets en direction des élèves de 3e suivant l'option DP3 « Découverte professionnelle ».

Le SIAVED INFOS n°8-juin 2015

Le SIAVED Infos est le magazine d'information du syndicat destiné à l'ensemble des habitants de son territoire. Il est distribué à plus de 120.000 exemplaires.

BRAVOS L'ENTREPRISE



Pour la troisième année, le SIAVED a participé en 2015 à l'opération « Bravo l'Entreprise », à l'initiative de l'UIMM. Cette année, le service communication et les élèves du collège Villars de Denain ont décidé de faire découvrir de l'intérieur le fonctionnement d'une déchèterie.

Aussi dès la signature de la convention de partenariat, Anthony, Nicolas, Christine, Justine, Elodie, Dylan et Imad, élèves de la 4e SEGPA, Laura Degand, leur professeur et le service communication ont travaillé sur leur projet de maquette de déchèterie : choix des matériaux, conception, textes.... Le tout ponctué de visites des outils de traitement pour que le cheminement des déchets n'ait plus de secret pour eux.

Le Salon Environord

Le SIAVED s'est rendu en juin 2015 au Salon Environord, organisé par le CD2E, qui portait cette année sur 4 grands secteurs clés du territoire à savoir : l'eau / le recyclage / le bâtiment et l'énergie.



À destination des élus

La lettre du SIAVED n°7-mars 2015

Destinée à l'ensemble des élus de son territoire, la lettre aux élus évoque les projets menés par le syndicat dans la plus grande transparence.

LE RAPPORT ANNUEL 2014

Chaque année, le service communication élabore le rapport d'activités annuel du Syndicat. Ce document obligatoire, permet de recenser toutes les données sur les activités d'élimination et de valorisation des déchets de l'année précédente.

Salon Made in Hainaut

Le SIAVED a participé pour la deuxième année au salon Made in Hainaut, organisé par la CAPH au centre minier de Wallers Arenberg.

A cette occasion, le service communication avait réalisé de nouveaux rouleaux et une banque, mettant en exergue la cogénération. Ce rendez-vous a été l'occasion de démontrer le savoir-faire du centre de valorisation énergétique à travers un film et d'insister sur l'importance des déchèteries en matière de protection de l'environnement.



LA CONSOMMATION RESPONSABLE



Les ateliers éco-consommation dans les écoles

En 2015, les animations éco-consommation dans les écoles ont été un réel succès. Plus d'une trentaine d'écoles ont répondu positivement aux propositions d'atelier. Si le fond et la forme de l'animation ont séduit les directeurs d'établissements et les élus référents, la réforme des rythmes scolaires a eu un impact certain sur les sollicitations.

Déroulé des animations :

1. Échanger avec les enfants sur leurs connaissances de la thématique « déchets » : décryptage du contenu des poubelles, impact des déchets sur l'environnement et la santé. L'objectif est d'alimenter leur savoir avec des chiffres et données concrets et des visuels pour une meilleure compréhension du sujet ;

2. Montrer aux enfants comment agir à leur échelle en leur proposant un goûter comparatif. Pour cela, la classe est divisée en deux groupes : un groupe déguste le goûter « maxi déchets » composé de briquettes et gâteau en emballage individuel. Le second groupe déguste le goûter « mini déchets » dans un récipient et gobelet réutilisables. A la fin du goûter, les enfants sont amenés à peser les déchets qu'ils ont produits.

- 18 ateliers animés
- 575 élèves sensibilisés



Les ateliers éco-consommation dans les centres sociaux et les entreprises

Quatre ateliers sont proposés aux participants : l'éco-consommation, le gaspillage alimentaire, les toxiques au quotidien et les produits d'entretien et cosmétiques au naturel. Ce dernier atelier est animé conjointement avec l'association Hainaut Naturellement.

De nouveaux partenariats ont été réalisés avec :

- les Centres Sociaux du Valenciennois
- les Missions Locales du Valenciennois
- la Mutualité Française pour le gaspillage alimentaire et le « cartable sain »
- les Réseaux d'Assistantes Maternelles (RAM) du Pays Solesmois : le programme a animé un atelier sur les toxiques dans l'environnement du bébé
- les jeunes en service civique volontaire d'Unis Cité
- le groupe d'échange sur l'éco-consommation dans le Nord-Pas de Calais organisé par la Région

380 personnes ont été sensibilisées par cette action.

LA PRÉVENTION DES DÉCHETS DES COLLECTIVITÉS



Les kits de gobelets réutilisables

Les fêtes municipales, les séminaires... sont souvent générateurs de déchets.

Le programme Boréal met en avant des alternatives à certaines pratiques afin de limiter la production de déchets lors de ces événements. A cet effet, le programme Boréal propose des gobelets réutilisables.

Depuis son lancement fin d'année 2012, le nombre de prêts annuels a triplé.

Sur les 20 000 gobelets réalisés en 2012 :

- 17 290 gobelets ont été prêtés cette année sur le territoire pour diverses réunions, ainsi que des animations extérieures ou encore des centres de loisirs
- 92 structures ont demandé un lot de gobelets réutilisables pour un événement ponctuel. Ce chiffre a doublé depuis 2014

La promotion de l'eau du robinet

Depuis le début de l'action, le programme Boréal a sensibilisé à la consommation de l'eau du robinet, bien que celle-ci soit délaissée au profit de l'eau minérale en bouteille plastique et que 62 % des habitants du territoire ne se disent pas prêts à la consommer.

139 carafes ont été distribuées en 3 ans dont 5 en 2015.



La formation des agents des espaces verts

En 2015, le programme Boréal, en collaboration avec le CNFPT, a proposé une nouvelle formation destinée aux agents des espaces verts des communes du territoire.

L'objectif de cette formation est de susciter une réduction des déchets des espaces verts dans les communes du territoire (paillage, choix des espèces à croissance lente, compostage, taille...).

Cette formation a concerné les agents des espaces verts de la ville de Petite Forêt les 5, 12 et 16 octobre.

En mars 2015, une réunion destinée aux élus et responsables des espaces verts a permis de valoriser l'investissement des communes ayant formé, un ou plusieurs agents d'espaces verts à la réduction des déchets (Escaudain, Valenciennes...).

Cette soirée a permis des échanges et démonstrations de pratiques alternatives (désherbage thermique etc.) et de faire le point sur l'avancée de chaque commune en matière de réduction des déchets d'espaces verts.

LA PRÉVENTION DES DÉCHETS DES COLLECTIVITÉS



L'organisation de réunions publiques et animations pour le compostage

Le programme Boréal a programmé :

- 50 réunions publiques qui ont rassemblé en moyenne 18 personnes par réunion, soit un total de 900 personnes
- 44 animations avec différents publics
- 9 séances de sensibilisation aux bases du compostage auprès de 75 agents des établissements publics concernés par des projets de compostage
- 16 stands d'information animés au cours d'événements locaux avec l'association des guides composteurs. 1 966 particuliers ont été informés
- 19 animations « compostage » auprès des élèves des établissements scolaires, des centres sociaux. Au total, 1 587 élèves ont assisté à une animation
- un événement autour du compostage et du jardinage au naturel «Faites de l'Humus» dans le cadre des 3èmes Assises Régionales des Guides Composteurs

Suite à ces animations publiques, 672 composteurs ont été vendus par les collectivités adhérentes.



L'utilisation de produits ménagers respectueux de la santé et de l'environnement

Quatre collectivités se sont portées volontaires cette année pour être accompagnées dans le changement de leurs produits d'entretien :

- la mairie de la Sentinelle
- la mairie de Villers-en-Cauchies
- la commune de Raismes
- la CAPH

Cette action qui suscite un vif intérêt tant régional que national (Conseil régional Nord Pas de Calais, Réseau A3P* organisé par l'ADEME) a un avenir certain au sein d'une politique de prévention pour l'amélioration de la qualité de l'air dans les bâtiments recevant du jeune public.

Éviter la publicité grâce au stop pub

Cette action remporte un franc succès auprès des communes. Depuis 2013, 166 structures ont sollicité le programme Boréal pour mettre à disposition de leurs citoyens les autocollants stop pub.

Le service Boréal a fourni 121 530 autocollants.

* animateur de plans et programmes de prévention des déchets

LA GESTION DE PROXIMITÉ DES BIODÉCHETS



La formation des guides composteurs

Deux sessions de formation au compostage (en mai et octobre 2015) ont été organisées en partenariat avec le Centre de formation de Raismes (CFPPA).

En 2015, le programme Boréal a privilégié la formation de référents de site correspondant au référentiel ADEME. Cette dernière s'est tenue en 2 modules sur 2 jours :

- initiation à la gestion domestique des déchets de jardins et de cuisine
- mise en œuvre d'une opération de compostage autonome en établissement. 24 référents de site ont été formés.

Pour chaque session de formation, un site de démonstration a été installé par les stagiaires.

Le développement du compostage collectif

10 sites de compostage collectif ont été aménagés. Chaque installation a fait l'objet d'une sensibilisation du personnel de l'établissement et au moins un référent a été formé lors de l'une des deux sessions 2015 de formation «réfèrent de site».

Chaque site a bénéficié d'un accompagnement par le maître composteur, installation et lancement des composteurs, approvisionnement en matières carbonées et suivi du processus.



Les établissements engagés contre le gaspillage alimentaire

1. Collèges

Pour l'année scolaire 2014-2015, les collèges de Lourches, Somain, Wallers et Vieux Condé ont été sélectionnés par le Conseil Général du Nord, pour être accompagnés (réunions de chefs, accompagnement technique et logistique des équipes de cuisine, sensibilisation des équipes enseignantes, animations pédagogiques).

Le Programme Boréal a poursuivi l'accompagnement des collèges qui le souhaitent dans des actions de sensibilisation.

2. Ecoles maternelles et primaires

En 2015, un accompagnement a été proposé aux écoles et sites de restauration scolaire du territoire, qui le souhaitent :

- Saint-Amand-les-Eaux
- La Sentinelle
- Anzin
- Préseau
- Avesnes les Aubert
- Saultain
- Haveluy
- Ecole Joliot Curie de Raismes

LA GESTION DE PROXIMITÉ DES BIODÉCHETS



3. Autres établissements

D'autres établissements ont sollicité le programme Boréal sur le sujet de la réduction du gaspillage alimentaire :

- APEI du Valenciennois
- Lycée Paul Duez à Cambrai
- Lieu d'Accueil et de Loisirs de Proximité (LALP) de Solesmes
- Centre Hospitalier de Valenciennes
- EHPAD Douchy-les-Mines

4. Projet Établissements Zéro déchets

Un nouvel accompagnement est proposé par le Programme Boréal depuis septembre 2015. Sept établissements pilotes seront suivis sur une année dans une démarche « Etablissements Zéro Déchets ». Ce projet est cofinancé par la DRAAF Nord Pas de Calais dans le cadre du Programme National pour l'Alimentation (PNA).

Un appel à candidature a été lancé en juillet 2015 par le Programme Boréal auprès de tous les EHPAD, Centres Hospitaliers, Centres d'accueil de personnes en situation de handicap, et Maisons d'Arrêt du territoire. Les réponses à cet appel à candidature ont été nombreuses.

Les établissements retenus sont :

- 2 maisons de retraite / EPHAD : la résidence Les Bouleaux à Louches et l'EHPAD Béthanie à Saint-Amand-les-Eaux
- 2 sites d'accueil de personnes en situation de handicap : l'IMPRO La Tourelle à Anzin et l'ESAT Ateliers Watteau à Bruay-sur-Escout
- 2 centres hospitaliers : le Centre Hospitalier de Denain et le Centre Hospitalier de Valenciennes
- 1 établissement pénitentiaire : la Maison d'Arrêt de Valenciennes

5. Participations

- comités de pilotage du PNR «alimentation durable en Scarpe Escaut»
- comités de pilotages du Conseil Régional sur le thème « Comment capitaliser et mutualiser les savoirs faire et les outils existants pour développer une offre «pédagogique» sur l'alimentation durable à destination des consommateurs ? »
- actions de la CCPS sur l'alimentation durable
- réunions organisées par le Conseil Départemental
- rencontres du Plan Climat du Cambrésis (Pays du Cambrésis)
- comités de pilotage de la CAPH concernant le calendrier éco-citoyen 2016 (thème de l'année : gaspillage alimentaire)

LES ACTIONS EMBLÉMATIQUES



Village du Réemploi et de la Récup'

Cette année, deux événements ont été réunis : le Village du Réemploi et de la Récup' du Programme Boréal et le Forum de l'habitat de la CCCO.

Renommée pour l'occasion le « Village de la Récup' et de la Maison Econome », cette action s'est déroulée en partenariat avec la CCCO et la Ville de Pecquencourt, le samedi 3 octobre 2015 de 10h00 à 19h00 à la salle des Fêtes de Pecquencourt. Une trentaine d'animations ont été prévues.

Concours d'art récup

Cette année, le thème était « Ma maison écolo ». Ce concours avait pour objectif de sensibiliser les enfants de 5 à 11 ans à l'importance de donner une seconde vie aux déchets. Il a été proposé à des écoles de la Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent et aux animateurs des Temps d'Activités Périscolaires (TAP) en collaboration avec l'Inspection Académique ainsi que la Communauté de Communes. Les écoles ont été sélectionnées par l'Inspection Académique.

10 classes ou groupes d'enfants ont pris part à ce concours (170 enfants).

Quelques chiffres

- 32 animations :
 - 19 stands d'information et de conseil
 - 8 ateliers créatifs
 - 2 animations musicales (déambulations toute la journée)
 - 1 manège en récupération
 - 2 expositions dont le concours d'Art Récup'
- 67 animateurs
- 600 visiteurs
- 100 personnes présentes à l'inauguration
- 9 œuvres réalisées par 173 enfants
- 251 votes pour le concours
- 100 à 120 oeuvres réalisées par atelier

Valorisation des encombrants en habitat collectif

L'année 2015 a été marquée par la mise en place de deux actions dans l'habitat collectif sur le territoire de la CAPH (patrimoine de GHI et Habitat 62/59 sur Raismes et Saint-Amand-les-Eaux) :

- Optimisation des dispositifs de collecte par filière
- Analyse et optimisation des coûts bailleurs

LES ACTIONS D'ÉVITEMENT DE LA PRODUCTION DE DÉCHETS



Promotion de la consigne du verre auprès des producteurs et des distributeurs

En 2012-2013, le programme Boréal a réalisé une étude technico-économique de faisabilité afin de mettre en place une filière de réutilisation des emballages en verre.

Cette dernière a été pensée pour être à la fois économique (2 fois moins cher que la collecte en porte à porte), écologique (baisse de 80% des GES) et vertueuse tout en répondant aux principes de l'économie circulaire (création d'emplois et amélioration du pouvoir d'achat aux citoyens).

Les kiosques de collecte des emballages en verre

Il s'agit d'un espace couvert et protégé, implanté dans un endroit stratégique (parking public ou grande surface) et dans lequel, les emballages en verre sont aigüillés vers les bonnes filières : verre à usage unique (verre perdu) et verre réutilisable (verre lavable).

Le citoyen dépose dans la machine ses bouteilles et emballages en verre, reconnus par leur code-barre, leur forme et/ou leur poids. Une fois l'emballage accepté et validé par la machine, celle-ci attribue un

montant forfaitaire (environ de 1 à 5 cts d'euros) avant d'en accepter un autre.

A la fin, le citoyen se voit créditer une somme qu'il peut utiliser :

- dans un magasin partenaire (bons d'achat ou points de fidélité)
- pour faire un don de tout ou partie à une association parmi celles proposées

Les différents partenaires du projet

- le secteur brassicole
- les professionnels de la distribution de boissons
- les magasins
- les partenaires associatifs

L'installation de kiosques est une étape qui permettra, dans un premier temps, d'alimenter la filière de réutilisation existante mais sous-exploitée, et dans un second temps de limiter au maximum l'utilisation de l'emballage en verre à usage unique.

De nombreuses collectivités, associations, entreprises souhaitent dès à présent entrer dans cette démarche.

Le programme Boréal souhaite dans les années prochaines développer une stratégie de déploiement des kiosques de rachat des emballages. Il espère ainsi avoir le flux d'emballages en verre nécessaire pour développer une unité de lavage industriel.

LA PRÉVENTION QUALITATIVE



Information sur les déchets dangereux des ménages

A l'image de la région Nord Pas de Calais, la Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut affiche un état de santé mitigé (source ORS 2209) :

- 2ème agglomération de France pour la mortalité prématurée (avant 65 ans)
- 3ème agglomération de France pour la mortalité par cancer (dont 3ème agglomération de France pour le cancer du sein)
- 1ère agglomération de France pour les maladies endocriniennes (diabète, obésité...)

A la vue de ce constat, le programme Boréal a organisé, en collaboration avec la CAPH, une grande manifestation sur la relation entre environnement et santé pour informer le grand public et plus particulièrement les jeunes.

La manifestation a accueilli 500 personnes, étudiants, professionnels et particuliers autour de différents stands d'information (perturbateurs endocriniens, ondes électromagnétiques, pollution de l'air, tabac, alcool, diabète, agriculture bio, achats responsables...); de conférences (polluants au quotidien, pollution de l'air extérieur, perturbateurs endocriniens...) et d'ateliers (produits d'entretien naturels, produits cosmétiques naturels, lecture des étiquettes de consommation et théâtre d'improvisation).

200 lycéens ont été sensibilisés à cette question.

Cette première édition fut appréciée par les visiteurs, comme les partenaires.

Les sollicitations extérieures

Le Programme Boréal a été sollicité par différents partenaires sur la thématique « santé » :

- Le Parc Naturel Régional Scarpe Escaut (PNRSE) : alimentation et santé
- Le Conseil Régional : lutte contre le diabète dans le Valenciennois
- Le Ministère de l'Ecologie et la région : réunion d'échanges sur le Plan régional santé-environnement numéro 2 (PRSE2).
- L'entreprise Aroma Denais : travail conjoint sur la conception de produits d'entretien écologiques à partir d'huiles essentielles et plus particulièrement sur la désinfections naturelle.

LE BUDGET DU SIAVED

LES DÉPENSES EN 2015

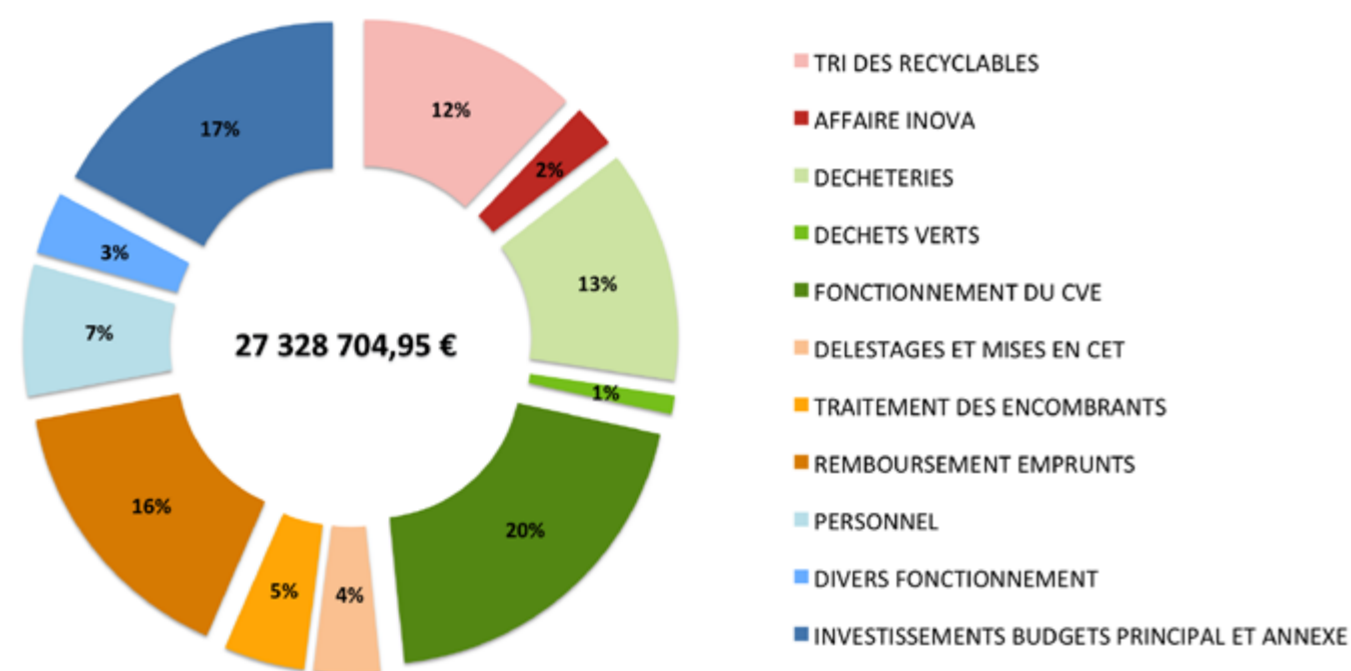
LA MAÎTRISE DU BUDGET

De la même manière que les années précédentes, l'année 2015 a été marquée par une situation financière maîtrisée. Les dépenses réelles en 2015 du SIAVED se sont élevées à plus de 27,3 millions d'euros, avec plus de 5,4 millions d'euros en fonctionnement du CVE et près de 4,7 millions d'euros en investissements. Le SIAVED est donc un acteur important de l'économie locale, dont le budget reste comme chaque année une priorité pour ses élus.

27,32 M€
Dépenses réelles

4,69 M€
Investissements

RÉPARTITION DES DÉPENSES EN 2015



DÉPENSES	Montant des dépenses (€)
TRI DES RECYCLABLES	3 317 797,12
AFFAIRE INOVA	652 932,72
DECHETERIES	3 517 937,16
DECHETS VERTS	282 002,39
FONCTIONNEMENT DU CVE (y compris taxes foncières)	5 446 230,87
DELESTAGES ET MISES EN CET	1 006 837,45
TRAITEMENT DES ENCOMBRANTS	1 226 709,07
REMBOURSEMENT EMPRUNTS CAPITAL ET INTERETS	4 257 533,95
PERSONNEL	1 985 605,68
DIVERS FONCTIONNEMENT	938 996,14
INVESTISSEMENTS BUDGET PRINCIPAL ET BUDGET ANNEXE	4 696 122,40
DEPENSES IMPREVUES	0,00
TOTAL	27 328 704,95

LES RECETTES EN 2015

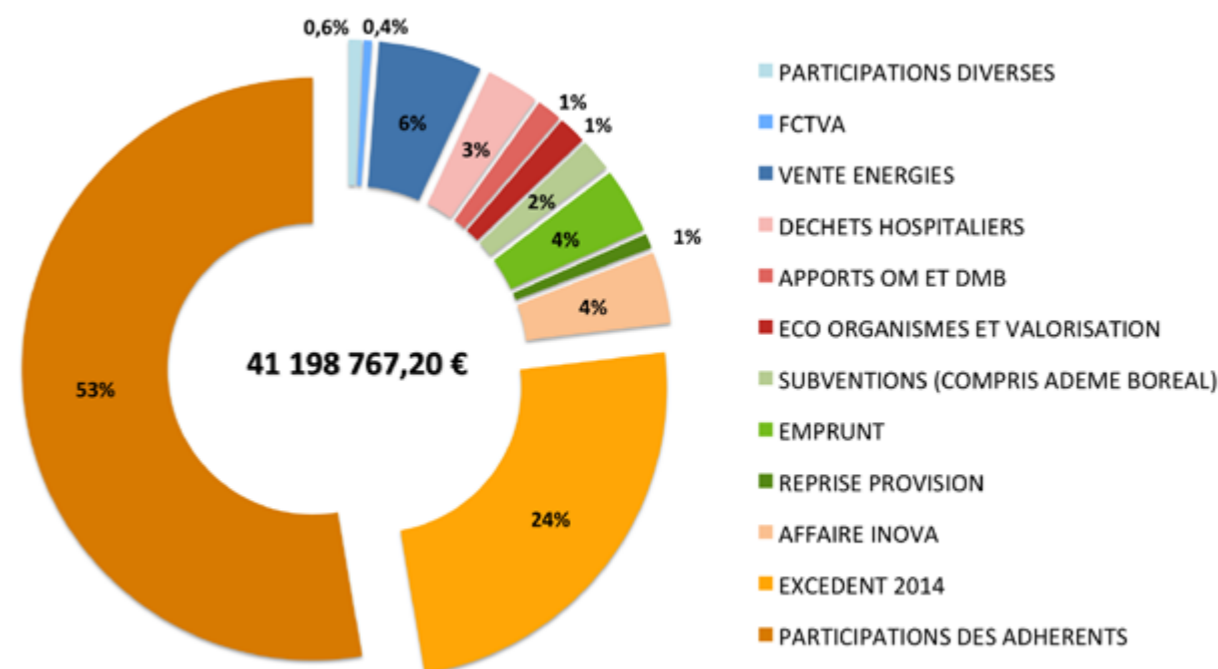
UNE BONNE GESTION DES RECETTES

Avec plus de 41,6 millions d'euros de recettes pour 2015, le SIAVED a démontré de nouveau sa rigueur dans la gestion de son budget. Ces efforts de gestion ont permis au syndicat de diminuer la participation des adhérents en 2015 de plus de 3% (73,28€ en 2015 contre 75,55€ en 2014). La vente d'énergie a permis de récupérer plus de 2,37 millions d'euros.

21,71 M€
Contribution des adhérents

2,38 M€
recettes du CVE

RÉPARTITION DES RECETTES EN 2015



RECETTES	Montant des recettes (€)
PARTICIPATIONS DIVERSES	308 291,94
FCTVA	197 164,24
VENTE ENERGIES	2 379 460,23
DECHETS HOSPITALIERS	1 206 385,93
APPORTS OM ET DMB	579 279,75
ECO ORGANISMES ET VALORISATION	644 011,18
SUBVENTIONS (COMPRIS ADEME BOREAL)	738 040,04
EMPRUNT	1 500 000,00
REPRISE PROVISION	330 000,00
AFFAIRE INOVA	1 636 758,14
EXCEDENT 2014	9 965 851,75
PARTICIPATIONS DES ADHERENTS	21 713 524,00
TOTAL	41 198 767,20

-3%
participation des adhérents

73,28€
Participation à l'habitant

DATE D'ATTRIBUTION	OBJET	TITULAIRE	MONTANT € HT
09/01/2015	Evaluation de la qualité de l'air à proximité du CVE	ATMO Nord-Pas de Calais	37.038,00
12/01/2015	Essais de performances des équipements de cogénération mis en place sur le CVE	Bureau VERITAS	32.870,00
30/01/2015	Mission d'assistance pour le suivi de l'exploitation et du GER du CVE	Bureau d'études CAP'ECOS	50.600,00
31/03/2015	Mission d'assistance pour le suivi financier de l'exécution du contrat d'exploitation du CVE	BERIM	13.000,00
31/03/2015	Fourniture et pose de bungalows sur les déchèteries de Saint Aubert-Douchy les Mines-Aniche-Rieulay-Erre-Denain-Mortagne du Nord et Neuville sur Escaut	Société PHILMAT	34.400,00
31/03/2015	Etude de faisabilité pour la mise en place d'une ressourcerie sur le territoire du SIAVED	Bureau d'études JPC PARTNER	22.400,00
08/04/2015	Traitement et valorisation des déchets verts collectés sur le SIAVED - Année 2015	Société RECYDEM	
08/04/2015	Traitement des produits collectés sur la déchèterie de Hérin Lots 1-2-3-4-5 et 7 Lot 6	Société RECYDEM Société SANINORD	
	Traitement des produits collectés sur la déchèterie de Hérin Lots 1-2-3-4 et 5 Lot 6 et 7	Société RECYDEM Société MALAQUIN	
21/04/2015	Mission de programmation pour la construction de nouveaux bureaux administratifs	Société BL OPTIM	13.500,00
29/04/2015	Fourniture de bennes amovibles pour la déchèterie de Hérin	Société GILLARD	79.630,00
11/05/2015	Evaluation de la qualité de l'air à proximité du CVE - Année 2015	ATMO Nord-Pas de Calais	42.235,00
18/05/2015	Mission AMO pour la mise en place d'un contrôle d'accès dans les déchèteries du SIAVED	Bureau d'études JPC PARTNER	19.900,00
19/05/2015	Travaux de renouvellement et d'entretien électrique des bâtiments du SIAVED	Entreprise BES	
19/05/2015	Fourniture et entretien des espaces verts des déchèteries du SIAVED - Années 20015-2016	Entreprise BARBET	
23/06/2015	Fourniture et installation d'un compacteur à carton dans les déchèteries de Hérin - Pecquencourt - Erre et St Aubert	Société PRESSOR	87.207,00
30/06/2015	Transport des produits collectés sur la déchèterie de Hérin Lot 1 Lot 2	Ent. MALAQUIN Ent. SANINORD	
30/06/2015	Transport des produits collectés sur la déchèterie de Pecquencourt Lot 1 Lot 2	Ent. MALAQUIN Ent. SANINORD	
03/07/2015	Transformation de la salle du comité en bureaux pour le service comptabilité	Société BOCQUET et les Fermetures du Hainaut	18.337,22
18/08/2015	Travaux de VRD et raccordement des bungalows des déchèteries de la zone Nord	Société EIFFAGE TP	76.741,90
10/09/2015	Mission d'assistance technique pour la mise en place de compteurs énergétiques au CVE	Bureau d'études INGEVALOR	9.000,00
10/09/2015	Mission d'assistance technique pour la rédaction du cahier des charges pour l'amélioration de la protection incendie du CVE	CIDEME	14.900,00
18/09/2015	Modification des façades des bâtiments d'accueil des déchèteries de Denain - Mortagne du Nord et Neuville sur Escaut	Entreprise POUGET	35.667,00
22/09/2015	Etude technico-économique pour l'alimentation haute température de la zone d'activités des Pierres Blanches à Denain	Bureau d'études INGEVALOR	25.400,00
24/11/2015	Mission de maîtrise d'œuvre pour la construction d'une déchèterie à St Amand les Eaux	Bureau d'études ATC 59	66.500,00

25/11/2015	Fourniture de caissons et de bennes amovibles pour la déchèterie de St Aubert	Société GILLARD	59.450,00
30/11/2015	Mission AMO pour l'élaboration du marché de traitement des encombrants	Bureau d'études JPC PARTNER	7.200,00
23/12/2015	Traitement et valorisation des déchets verts collectés sur le territoire du SIAVED Lots 1 - 2 et 9 Lots 3 à 8	Sté ASTRADDEC Gpt RECYDEM-TERRALYS	
23/12/2015	Traitement des déchets collectés sur les déchèteries de la zone Sud du SIAVED Lots 1 - 2 - 3 et 7 Lot 4 Lot 5 Lot 6	Sté RECYDEM SARL DEPREUX Sté SANINORD Sté MALAQUIN	
23/12/2015	Traitement des déchets collectés sur les déchèteries de la zone Nord du SIAVED Lots 1 - 2 - 4 - 6 et 7 Lot 3 Lot 5	Sté MALAQUIN Sté ASTRADDEC Sté SANINORD	
23/12/2015	Traitement des déchets collectés sur les déchèteries de la zone Ouest du SIAVED Lots 1 - 2 et 7 Lot 3 Lot 5 Lot 6	Sté RECYDEM Sté ASTRADDEC Sté SANINORD Sté MALAQUIN	
23/12/2015	Traitement des déchets collectés sur les déchèteries de la zone Centre du SIAVED Lots 1 - 2 et 7 Lot 3 Lot 5 Lot 6	Sté RECYDEM SARL ASTRADDEC Sté SANINORD Sté MALAQUIN	
23/12/2015	Transport des déchets collectés sur les déchèteries de la zone Sud du SIAVED Lot 1 Lot 2 Lot 3	Sté COVED Sté SANINORD Sté SITA Nord Est	
23/12/2015	Transport des déchets collectés sur les déchèteries de la zone Nord du SIAVED Lot 1 et 3 Lot 2	Sté MALAQUIN Sté SANINORD	
23/12/2015	Transport des déchets collectés sur les déchèteries de la zone Ouest du SIAVED Lot 1 Lot 2	Sté SITA Nord Est Sté SANINORD	
23/12/2015	Transport des déchets collectés sur les déchèteries de la zone Centre du SIAVED Lot 1 Lot 2 Lot 3	Sté COVED Sté SANINORD Sté RECYDEM	
28/12/2015	Amélioration de la protection incendie du CVE (lots 2 et 4)	Société SIEMENS	114.870,00

ADEME

Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie.

Apport volontaire

Mode de collecte sélective consistant à porter, par l'habitant, les matériaux triés en vue du recyclage dans les conteneurs appropriés qui sont situés dans des lieux publics.

Balle

Après avoir été triés dans les centres de tri, les emballages (papier, journaux, bouteilles en plastique) sont compactés sous forme de cube ou « balle » afin de prendre moins de place lors du transport vers les filières de recyclage.

Bilan carbone

Méthode de comptabilisation des émissions de gaz à effet de serre (GES) à partir des données facilement disponibles pour parvenir à une bonne évaluation des émissions directes ou induites par une activité ou un territoire.

CCRVS

Communauté de communes rurales du val de Scarpe

Centre de tri

Installation où l'on effectue un tri d'affinage sur des éléments issus des collectes pour les séparer par matériaux.

CNFPT

Centre national de la fonction publique territoriale

Cogénération

Production de vapeur et d'électricité à partir de la chaleur récupérée à l'issue de la combustion des déchets.

Collecte sélective

Collecte des déchets déjà triés par les usagers en vue de leur recyclage.

Compost

Matière fertilisante composée principalement de combinaisons carbonées d'origine végétale, fermentées ou fermentescibles, destinées à l'entretien ou à la reconstitution du stock de la matière organique du sol.

CVE

Centre de valorisation énergétique : usine d'incinération des ordures ménagères avec valorisation de l'énergie.

DASRI

Déchets d'activité de soins à risque infectieux. Déchets issus des activités de diagnostic, de suivi et de traitement préventif, curatif ou palliatif, dans les domaines de la médecine humaine et vétérinaire (Article R1335-1 du code de la santé publique).

DDS

Déchets diffus spécifiques (cf DMS)

D3E ou DEEE

Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques.

Déchet

Tout résidu d'un processus de production, de transformation ou d'utilisation, toute substance, matériau, produit ou bien meuble abandonné, ou que son propriétaire destine à l'abandon.

Déchets ménagers

Déchets produits par l'activité domestique quotidienne des ménages (ordures ménagères, encombrants, déchets spéciaux à caractère nuisant, déchets de jardin, déchets d'automobiles...).

Déchets Ménagers et Assimilés (DMA)

Les DMA comprennent les OMR, les collectes sélectives et les déchets collectés en déchèteries.

DMB

Déchets ménagers banals

DMS

Déchets ménagers spéciaux. Déchets qui présentent un danger pour la santé de l'homme et pour l'environnement. Ces déchets nécessitent un traitement adapté et ne peuvent, en aucun cas, être collectés avec les ordures ménagères. Ils doivent absolument être déposés en déchèterie.

Déchets ultimes

Déchets non valorisables, résidus issus du traitement des déchets « qui ne sont plus susceptibles d'être traités dans les conditions techniques et économiques du moment, notamment par extraction de la part valorisable ou par réduction de leur caractère polluant ou dangereux » (loi du 13 juillet 1992).

Déchèterie

Lieu aménagé, d'accès gratuit pour les particuliers, qui recueille les déchets encombrants et autres déchets ménagers spéciaux et toxiques.

Déchets industriels banals (DIB)

Déchets issus des industries qui peuvent être traités dans les mêmes installations que les ordures ménagères.

DICS

Déchets indésirables de la collecte sélective

ELA

Emballage de liquide alimentaire.

Encombrants

Déchets des ménages trop volumineux pour être collectés en porte à porte.

FCTVA

Fonds de compensation pour la TVA

Gravats

Débris de démolition.

GTA

Groupe turbo alternateur

ISDND

Installation de stockage des déchets non dangereux. Endroit où sont stockés les déchets ultimes qui ne peuvent pas être recyclés ; anciennement C.E.T (Centre d'enfouissement technique).

JRM

Journaux revues magazines

Mâchefers

Résidus issus de l'incinération des déchets.

Mégawattheure (MWh)

Production pendant une heure d'une puissance d'une centrale de production.

Ordures Ménagères (OM)

Déchets issus de l'activité domestique quotidienne des ménages.

Ordures Ménagères et Assimilés (OMA)

Les OMA sont constituées des OMR et des déchets de la collecte sélective.

Ordures Ménagères Résiduelles (OMR)

Déchets restant après la collecte sélective.

PàP

Porte à porte

Recyclage

Réintroduction des matières d'un déchet dans son propre cycle de production en remplacement total ou partiel d'une matière première.

REFIOM

Résidus des fumées des usines d'incinération des ordures ménagères comprenant des résidus de dépoussiérage et des résidus de la neutralisation des fumées.

SYMEVAD

SYndicat Mixte d'Elimination et de VALorisation des Déchets.

TGAP

Taxe générale sur les activités polluantes. Concerne la mise en décharge des déchets ménagers, le stockage et l'élimination de déchets industriels dangereux, la consommation d'huiles, la pollution industrielle de l'air, le bruit généré par le trafic aérien et la pollution des eaux.

Traitement

Ensemble de procédés visant à transformer les déchets pour notamment en réduire dans des conditions contrôlées le potentiel polluant initial, et la quantité ou le volume, et le cas échéant assurer leur recyclage ou leur valorisation.

Traitement des déchets

Réduction, après collecte, du potentiel polluant des déchets et du flux de déchets par compostage, recyclage ou incinération avec récupération d'énergie.

Usine d'incinération des ordures ménagères (UIOM)

Usine d'incinération réservée aux déchets ménagers et assimilés

Le QR code : qu'est-ce que c'est ?

Les QR Code sont des codes barres à 2 dimensions permettant de stocker des informations numériques (adresses de site web, connexion wifi, textes, téléphone, calendrier, géolocalisation,...).

Il est possible de les retrouver sur de nombreux supports :

- cartes de visites
- magazines
- affiches publicitaires
- plans de villes
- etc



Un QR code basique

Le QR code contient donc une information cryptée qui permet de déclencher de multiples actions. Vous pouvez utiliser celui situé en quatrième de couverture de ce document pour accéder à la version en ligne du rapport d'activités 2015 ainsi que ses versions précédentes.

Comment lire un QR code ?



Pour lire un QR code, il faut :

- un téléphone mobile
- un accès à Internet depuis votre téléphone mobile
- une application vous permettant de lire les QR codes

Une fois que vous avez téléchargé l'application :

- lancez l'application, cadrez sur votre écran le QR code que vous souhaitez lire et scannez-le !
- l'application demande l'autorisation de l'utilisateur pour ouvrir une connexion Internet.
- l'application ouvre le navigateur et connecte automatiquement l'utilisateur à un site Internet mobile.

Quelques applications pour lire les QR codes

Il vous suffit de chercher une application sur le store (la boutique en ligne) de votre smartphone si celui-ci n'est en pas pourvu nativement. Voici quelques exemples :

Pour Android

- Barcode Scanner
- QR Code Reader
- QR Droid Code Scanner

Pour iPhone

- QR Reader
- QR Code Reader and Scanner

Pour tout type de smartphone

- i-nigma
- Mobiletag

Area with horizontal dotted lines for taking notes.

Retrouvez la version numérique du
rapport d'activités 2015



<http://www.siaved.fr/siaved/la-communication-du-siaved/rapport-annuel/>



SIAVED

**Syndicat Inter-Arrondissement de Valorisation et
d'Élimination des Déchets**

5 route de Lourches - 59282 DOUCHY-LES-MINES

Tél: 03 27 43 78 99 - Fax: 03 27 43 86 67

e-mail : infos@siaved.fr - www.siaved.fr